

Annexes au rapport de la  
Commission des finances sur le  
budget de l'Etat du Valais pour  
l'année 2013:

**Rapports des commissions  
thématiques traitant de l'examen  
des mandats de prestations  
politiques 2013**



Grand Conseil  
Commission des finances

Grosser Rat  
Finanzkommission

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

# Rapports de controlling des mandats politiques du budget 2013

## Administration cantonale des finances Service cantonal des contributions

La Commission des finances s'est réunie le 25 septembre 2012 à la salle de conférence du Grand Conseil de 08h30 à 12h10.

### COFI :

Georges Emery, Président  
Marianne Maret  
Alexandre Caillet  
Jérôme Favez  
Gilbert Loretan  
Frédéric Mivelaz  
Christophe Perruchoud  
Freddy Philippoz  
Daniel Porcellana  
Manfred Schmid  
Alex Schwestermann

Secrétariat : Michel Roten, Inspection cantonale des finances

### Excusés :

Marylène Volpi Fournier  
Markus Truffer

### DFIS :

M. Maurice Tornay, chef du DFIS (10h20 – 12h00)  
Mme Philomène Meilland, responsable du Controlling départemental (09h30 – 12h00)  
M. Pierre-André Charbonnet, chef de l'Administration des finances (09h30 -11h15)  
M. Damian Locher, chef de la Comptabilité générale (09h30 -11h15)  
M. Beda Albrecht, chef du Service des contributions (11h15-12h00)  
M. Pascal Bridy, membre de la Cogest (09h40 -12h00)

## Administration cantonale des finances

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Considérations générales</b>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestations ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u> L'introduction du MCH 2 a été reportée du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2015. Certains travaux sont déjà en préparation. Le canton veut profiter des expériences des autres cantons. L'ancienne péréquation intercommunale a été calculée sur l'application BS2000. Pour la nouvelle, il faudra prévoir un nouveau programme. Actuellement, elle se fait à l'aide d'un programme Excel. Les coûts du nouveau programme n'ont pas encore été estimés.		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u> En 2015, le dernier emprunt sera remboursé (Fr. 30 mio à 2.625%). Ne subsisteront que les emprunts auprès de la CPVAL rémunérés au taux technique pour les rentiers (actuellement 3.5%). C'est pourquoi, il n'est pas opportun de compléter l'indicateur 6 par un nouvel indicateur (taux d'intérêt moyen sans les emprunts auprès de la CPVAL).		
<b>4. Ressources financières</b>		
Explications Suite à la décision du Parlement en septembre 2012 concernant la nouvelle répartition de la RPLP, le budget devra être adapté en conséquence. Cette modification conduira à une insuffisance de financement (l'ACF ne dispose pas d'un compte de financement spécial concernant la part couvrant les coûts indirects du ménage cantonal). La part de l'ACF est budgétisée comme une recette de fonctionnement. Si elle doit être affectée partiellement à un autre service, il faudra trouver des économies soit au niveau du fonctionnement et/ou de l'investissement.		

La part de l'employeur à charge du canton au pont AVS de tous les employés est regroupée auprès de l'ACF. Suite à la cantonalisation des enseignants de la scolarité obligatoire, ce changement a dû être entrepris également pour ce secteur. On ne peut pas imputer des charges de personnel à un service pour une personne qui ne travaille plus dans le service.

Avec le projet de recapitalisation des caisses de pension et le changement de primauté, le Gouvernement pense avoir pris les mesures nécessaires pour ne pas devoir de nouveau injecter des montants très importants dans la nouvelle CPVAL.

<b>5. Ressources humaines</b>		
Explications		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

La nouvelle répartition de la RPLP aura des conséquences sur le budget soumis par le Conseil d'Etat

## III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

oui

## IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013

--

## Service cantonal des contributions

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Considérations générales</b>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Oui	
Remarques complémentaires		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestations ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	

Remarques complémentaires :

Le lancement d'une application spécifique cantonale pour les smartphones pour le calcul des impôts est une mesure prioritaire dans le sens de donner une image moderne au service. Mais il ne s'agit pas d'une mesure prioritaire en ce qui concerne la gestion respectivement le développement du service.

En ce qui concerne le projet SCC-2015, la facturation des impôts des personnes physiques par l'application SAP a été reportée d'une année, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	

Remarques complémentaires :

L'indicateur 9 (nombre de personnes qui font valoir la déduction en tant que bénévoles) a été déjà intégré pour qu'il ne soit pas oublié pour l'année 2014.

Tous les personnes morales sont taxées pour 2009, soit définitivement soit provisoirement.

D'ici fin septembre 2012, tous les personnes morales seront taxées pour 2010, soit définitivement soit provisoirement. Des taxations provisoires ont été effectuées notamment pour les cas où des documents manquent ou si un recours de l'année précédente n'a pas encore été traité ou si une expertise est en cours.

Le traitement fiscal des sociétés hydrauliques est en cours. La principale problématique dans ce dossier se trouve dans le fait que les cantons du Plateau (siège des partenaires) estiment que la majorité des risques sont supportés par les partenaires et non par les sociétés de partenaires. Le modèle d'imposition proposé par le Canton de Soleure est basé sur un « cost plus ». Cependant, les cantons alpins ne peuvent pas admettre ce mode d'imposition car ce dernier ne reflète pas la réelle capacité économique de ces entités. Les cantons alpins ont retenu un modèle basé sur le prix du marché. L'application de ce modèle pourrait aboutir à une procédure de réclamation et le Tribunal fédéral devra se prononcer.

4. Ressources financières		
Explications		
L'estimation des impôts se fait chaque année selon la même méthode. Des adaptations sont intégrées si nécessaire.		
5. Ressources humaines		
Explications		
6. Informations complémentaires		
Remarques		

## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

non

## III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

oui

## IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013

--



Grand Conseil  
Commission des institutions et de la famille

Grosser Rat  
Kommission für Institutionen und Familienfragen

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

# Rapports de controlling des mandats politiques du budget 2013

**Chancellerie d'Etat**  
**Service des ressources humaines**  
**Service juridique des finances et du personnel**  
**Service des affaires intérieures et communales**  
**Secrétariat à l'égalité et à la famille**

La Commission des institutions et de la famille (IF) s'est réunie le lundi 18 septembre 2012 de 9h00 à 13h00 pour traiter les services du DFIS et le lundi 24 septembre 2012, de 13h30 à 14h30 pour examiner le mandat politique de la Chancellerie.

## Commission IF

Membres	Remplacé par	18.09.2012	24.09.2012
CONSTANTIN René (Président)		X	X
SCHMIDHALTER-NAEFEN Doris (vice-présidente)	KRONIG Laura, le 18	X	X
REY Pascal (rapporteur)	CORDONIER Gratien, le 18	X	
BLANCHET Benoît	ECOEUR Christine, le 24	X	
CASAYS Patricia		X	X
COPT Jean-François		X	X
GOTTET Edgar		X	X
JACQUOD Eric		X	Excusé
MANGISCH Marcel		X	X
THEODULOZ David	FURRER Carole	X	X
TURIN Alexis	MOTTET Xavier	X	X
WALTER Jakob	STUDER Rainer	X	X
ZUFFEREY MOLINA Francine	OBERHOLZER Bernard	X	X

**COGEST** : Pascal Bridy

**Service parlementaire** : Nicolas Sierro, collaborateur scientifique

## Présidence :

Esther Waeber-Kalbermatten, Présidente du gouvernement ;

Philipp Spörri, Chancelier d'Etat  
Stéphane Theytaz, controlling gouvernemental

## DFIS :

Maurice Tornay, Chef de département ;  
Knubel-Mariéthoz Carine, Adjointe et Chef ad intérim du Service des ressources humaines  
Gilles de Riedmatten, Chef du Service juridique des finances et du personnel  
Maurice Chevrier, Chef du Service des affaires intérieures et communales  
Nicole Langenegger Roux, responsable du secrétariat à l'égalité et à la famille ;  
Philomène Meilland, controlling départemental

## Réflexion générale sur la présentation des mandats de prestations politiques

En sus des demandes faites lors du budget 2012 et qui sont réitérées, les mandats de prestations politiques font l'objet de la réflexion suivante de la commission IF

L'utilisation des indicateurs peut être largement améliorée. La Commission propose deux axes de travail :

- 1) Une ligne de conduite unifiée devrait être donnée à tous les services et départements sur le rôle des indicateurs au niveau politique. Dans la vision voulue par le Parlement lors de l'adoption du système à trois niveaux (politique, stratégique, opérationnel) il était clair que les indicateurs (critères de performance à l'époque) n'étaient pas uniquement destinés à mesurer l'activité opérationnelle du Service. Cette mission relève avant tout des Chefs de Service. Pour la commission, des indicateurs d'effet donnant un sens et une orientation à la politique publique sont indispensables et ont tout leur sens dans les mandats politiques.
- 2) Il faut clairement différencier dans la présentation du mandat de prestations, les indicateurs d'effet (et/ou de résultat), les indicateurs d'activité (et/ou de réalisation) et les informations statistiques.

### Chancellerie d'Etat

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>Considérations générales</b>		
M. Stéphane Theytaz travaille depuis deux ans au controlling gouvernemental.		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u>		
<p><b>MP 2 : promotion et défense des intérêts du Valais au niveau fédéral :</b> une cellule a été mise sur pied au début de l'année. Les premiers retours sont déjà positifs. La communication est toutefois à améliorer, surtout dans les services. En effet, ces derniers sont en relation constante avec ce qui se passe à Berne et ils doivent aussi faire remonter les informations lorsqu'ils en entendent parler. Au plus tôt un sujet sensible peut être analysé, au mieux il peut être influencé.</p> <p><b>MP 3 : Mise en place de l'ECM :</b> ce système qui permet de gérer les dossiers de manière purement numérique a débuté en 2010. Il a été introduit au niveau du Conseil d'Etat qui traite déjà ces dossiers de manière numérique. La prochaine étape est d'équiper les chefs de service avec cet outil avant de le</p>		

généraliser à toute l'administration cantonales.

**MP 4 : Amélioration de l'information :** la chancellerie s'occupe de l'information. Elle veut être présente sur les réseaux sociaux qui sont devenus des moyens de communication, incontournables. Pour l'instant, ce vœu ne peut être réalisé. Le service de l'informatique a verrouillé ces outils pour des raisons de sécurité. Le problème du service de l'informatique est d'ailleurs soulevé. Selon une étude faite en juillet 2011, le site internet de l'Etat du Valais arrive en 23<sup>e</sup> position dans le ranking des sites internet des cantons.

**MP 5 : Centre de presse :** un centre de presse cantonal devrait être mis en place à l'Espace « Porte de Conthey ». Cet endroit sert déjà pour des conférences de presse et sa situation au cœur de la ville est un « plus ». Il faut encore l'équiper de différents moyens de communication (téléphones, Wifi, ...)

**MP 8 : Sécurité du personnel de l'Etat :** il a été constaté des agressions verbales et parfois même physiques contre certains employés d'Etat. Un concept visant à améliorer la sécurité de ces personnes, de par l'installation de sas à l'entrée, par exemple, est à l'étude.

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	Il faudrait ajouter un indicateur sur l'utilisation des réseaux sociaux, une fois ceux-ci exploités.
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	
<u>Remarques complémentaires :</u>		
<p><b>Ind 2 :</b> Le nombre de rencontres du Conseil d'Etat avec les élus fédéraux se situe à 4 par année. Toutefois le canton a d'autres moyens d'anticiper les décisions fédérales. La Confédération met souvent en consultation des projets et il est important que les chefs de services fassent remonter l'information.</p> <p><b>Ind 10 :</b> Le chiffre indiqué dans les comptes 2011 est faux. Il n'est pas de 100%, mais de 72%. Toutefois, il n'est pas possible de modifier le chiffre dans les comptes. <b>La commission demande à ce que le pourcentage exact soit indiqué dans l'intitulé de l'indicateur.</b></p> <p><b>Ind 11 :</b> Le taux de recours dans les 6 mois est un bon indicateur, il faudrait aussi savoir combien sont traités dans les 12 mois. Cependant, certains dossiers sont très complexes. La multiplication des consultations dans les services fait que cela prend du temps. Cela a un effet sur la vitesse de traitement des dossiers.</p>		
4. Ressources financières		
Explications :		
5. Ressources humaines		
Explications :		
6. Informations complémentaires		
<p><b>P 1403 :</b> Traduction : le poste traduction ne reflète que les coûts de la traduction pour la chancellerie. Un nouveau concept de traduction interdépartementale a été proposé. Toutefois, les différents départements ont préféré utiliser avec le système actuel.</p>		

#### Divers :

Une remarque est faite sur la présentation générale des budgets. Il serait plus opportun d'avoir les "Informations complémentaires" directement derrière les "Ressources financières", pour qu'il y ait unité de matière avec tout le chapitre financier.

Il serait aussi intéressant d'avoir les chiffres de l'année précédente dans le chapitre "Ressources financières" afin de pouvoir comparer aisément les résultats d'une année à l'autre. **Ces demandes doivent être transmises à la Commission des finances.**

Un représentant de la Délégation des affaires extérieures demande pourquoi le rapport 2010 n'a toujours pas été remis aux députés. Le service explique que le rapport a été transmis au Bureau et que c'est lui qui doit le transmettre plus loin.



## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Non

## III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Pas toutes (cf remarque dans divers)

## IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013

### Service des ressources humaines

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Considérations générales</b>		
Mme Carine Knubel-Mariéthoz, adjointe, occupe le poste de Chef ad intérim du Service jusqu'à l'entrée en fonction, le 1 <sup>er</sup> novembre 2012, du nouveau Chef de Service.		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	La mission permanente « <i>soutien lors de demandes d'optimisation organisationnelle</i> » a enfin disparu des mesures prioritaires, suivant le souhait de la commission.
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	Le « postulat Massy : equal salary ». est en cours de concrétisation par la réalisation d'enquêtes salariales. L'administration valaisanne ne peut cependant pas répondre aux exigences demandées par « equal salary » car elle ne possède pas l'information sur « la formation de base » de ses collaborateurs dans ses dossiers.  <b>(La commission est surprise de cet état de fait !)</b>  Un travail fastidieux de recherche devrait être effectué auprès de 3'000 collaborateurs. La commission souhaite être informée de l'avancée des enquêtes salariales lors du prochain controlling.
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	

Remarques complémentaires :

**MP 1 : dossier électronique du personnel :** la migration vers le 21<sup>e</sup> siècle et le « sans papier » est en préparation. La volonté de développement d'un vrai workflow est clairement annoncée.

**MP 2 : les mesures de conciliation vie professionnelle/non professionnelle :** il s'agit principalement du partenariat avec la Croix-Rouge pour la garde des enfants malades et la prise en charge des frais de garde. Le but pour 2013 est l'obtention de la certification « Famille UND Beruf ».

**MP 3 : révision loi sur le traitement :** il s'agit ici du traitement du personnel de l'Etat. Cette révision sera menée sur plusieurs années. Des enquêtes seront réalisées en 2013. La question de l'assurance perte de gain pour les employés sera traitée dans le cadre de cette révision.

**MP 4 : sondage de satisfaction :** il sera réalisé en 2013 et un plan d'actions sera mis en place fin 2013 à la suite des résultats de ce sondage.

**MP 6 : renforcement de la formation des cadres :** la commission espère que ce projet, qui a pris du retard, puisse se concrétiser en 2013. La volonté du Service est de mettre sur pied une formation complète destinée aux cadres de l'administration.

**MP 7 : gestion du personnel dans les mandats de prestations :** la commission salue cette volonté qui devrait renforcer l'utilisation des mandats de prestations opérationnels dans les Services. Des indicateurs sur le nombre de jours de formation ou l'adéquation entre la fonction et le cahier des charges pourraient être systématisés dans tous les services (au niveau opérationnel).

**3. Indicateurs de performance**

Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	

Remarques complémentaires :

**IND 9 : nombre de journées de formation :** la commission veut pousser à la formation des collaborateurs de l'Etat. Elle regrette, dès lors, que le planifié 2013 ne soit pas plus ambitieux mais comprend la planification réaliste. Le Service RH explique la difficulté de faire passer, auprès des chefs de Service, la nécessité de la formation de leurs employés alors qu'eux-mêmes sont mesurés sur la réalisation des objectifs opérationnels de leur Service. **La commission regrette cet état de fait.**

**4. Ressources financières**

**30** le montant lié aux mesures d'intégration des handicapés est de 200'000.- réparti à hauteur de 150'000.- dans le service des ressources humaines et de 50'000.- au service de l'action sociale. L'Etat souhaite pouvoir intégrer entre 50 et 60 personnes. (IND 3 : 2% des employés)

Le budget relatif aux stagiaires (P1205) a été augmenté d'environ 100'000.- (+ 160'000.- en 2012). Si la commission relève positivement la volonté d'augmenter le nombre de stagiaires, elle ne souhaite pas que cette augmentation serve à pallier un manque chronique de ressources humaines dans certains services.

**Dans cette perspective, elle demande que lors du compte 2012, une petite information sur l'évolution du nombre de stagiaires soit donnée.**

**36** l'OVAP (Oeffentliche Verwaltung Administration Publique) étant devenu une association, la comptabilité de cette commission a été sortie du Service des RH. Les subventions comptabilisées ces dernières années dans la rubrique 36 concernaient cette commission.

**5. Ressources humaines**

Explications : -

**6. Informations complémentaires**

**P 1305 :** lecteurs Alltronic : il s'agit des timbreuses pour les employés. Il s'agit de les remplacer lorsqu'elles tombent en panne.

**Divers :**

Le Président aborde la problématique des **nominations tardives** dans le domaine de la formation professionnelle. Sans entrer dans les détails, il demande que ce problème soit résolu.

La commission aborde la question du manque de personnel au service de la jeunesse pour la recherche, le soutien et la coordination **des familles d'accueil**. Des demandes ont été faites par le GC lors du traitement du budget 2012. Si le budget du service de la jeunesse dépend de la commission EFCS, la problématique relève également de la commission thématique des institutions et de la famille. D'un point de vue global, le Chef des finances explique que sur les 146.2 demandes de création de nouveaux postes, le Conseil d'Etat en a retenu 26 : 4 pour la justice, 12 pour la police et 2 pour chacun des 5 départements. Les postes au sein des départements ont fait l'objet d'une pesée d'intérêts de chaque conseiller d'Etat.

## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Non

## III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Oui, la commission note la très bonne collaboration avec le Service

## IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013

Aucune

### Service juridique des finances et du personnel

<i><b>Eléments</b></i>		<i><b>Commentaires</b></i>
<b>Considérations générales</b>		
-		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	-
Remarques complémentaires		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	-
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	-
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	Non	Le traitement de la motion 1.128 concernant la limite d'âge à la BCVs demande une modification de la loi sur la BCVs qui est en cours de préparation. Aucune mesure prioritaire pour 2013 concernant la révision de cette loi ne figure dans le mandat de prestations.
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	A l'avenir, les motions acceptées par le GC devraient figurer en mesures prioritaires.

Remarques complémentaires :

**MP 1 : révision de la législation concernant le régime de pension des magistrats:** après la révision de la CPVAL, le régime des magistrats doit faire l'objet d'un changement législatif en fonction de la modification du droit fédéral et de demandes de l'organe intercantonal de surveillance LPP. Le groupe de travail devra trancher pour la fin 2012 entre deux options : la première est de mettre en place un régime soumis au droit fédéral, la deuxième est de créer un régime non soumis au droit fédéral financé par le budget. Si cette deuxième solution minimale, tolérée par l'OFAS dans une correspondance d'avril 2012, devait être choisie, il n'y aurait que peu de changements de la loi actuelle.

**MP 2 : suivi de la loi sur les participations :** ce travail se fera avec le controlling gouvernemental. Il s'agira de définir les objectifs stratégiques et financiers des représentants de l'Etat, de mettre en place les rapports de controlling et d'informer le Grand Conseil.

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Non	Le Chef de Service estime que certains indicateurs ne sont pas pertinents et pourraient être revus dans le cadre du budget 2014 compte tenu de la diminution de certains secteurs d'activités du Service. La commission souhaite discuter de ces éventuelles suppressions lors du budget 2014 avant de se retrouver devant le fait accompli.
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	A revoir en 2014

Remarques complémentaires :

**IND 2 : avis écrits donnés dans le délai d'un mois :** en planifiant 90% alors que le réalisé 2011 et de 94%, le Service fait preuve d'une grande prudence. Le Service précise que la majorité des avis sont donnés dans les 15 jours (mesuré par un indicateur au niveau opérationnel).

4. Ressources financières		
-		
5. Ressources humaines		
<u>Explications :</u> le réalisé du compte 2011 est erroné. Il s'agissait de 3.9		
6. Informations complémentaires		

## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

-

## III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Concernant les indemnités LAVI, le Service a répondu en avril 2012 (compte 2011) que la loi demandait au DFIS de recouvrer les montants avancés. Regrouper la compétence de décision qui est au DSSI et le paiement qui est au DFIS demanderait un changement législatif.

## IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013

Modifier si c'est possible les ressources humaines du compte 2011

## Service des affaires intérieures et communales

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Considérations générales</b>		
Trois axes marquent le budget 2013 de ce service <ul style="list-style-type: none"> <li>des engagements financiers pour les fusions de communes à hauteur de 14 millions</li> <li>des révisions constitutionnelles et législatives touchant d'un côté l'organisation territoriale et institutionnelle et de l'autre les libertés individuelles et les droits fondamentaux</li> <li>la disparition de l'indicateur concernant le nombre de communes au bénéfice d'un plan d'assainissement étant donné qu'il n'y aura plus aucune commune au bénéfice d'un tel plan.</li> </ul> La priorité du Service, durant la deuxième moitié 2012 et l'année 2013, sera le traitement des recours à la suite à l'acceptation de l'initiative populaire Weber. A la mi-septembre 2012, il y avait eu 242 requêtes et 93 recours liés à la « lex Weber ».		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u> Les communes valaisannes sont financièrement saines et c'est certainement aussi le fait d'une gestion stricte de la part de l'Etat. A la question de savoir si des communes courent actuellement le risque de tomber dans une situation financière difficile en raison d'une politique d'investissements peu maîtrisée, le Département répond clairement « non ». La tendance financière est favorable dans les communes. La loi sur les communes a un effet positif mais c'est à chaque commune de consolider leurs investissements et d'avoir une vision globale de leurs engagements.		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	Les mesures prioritaires consacrées aux révisions constitutionnelles ainsi qu'à la loi sur les incompatibilités ont été repoussées à la prochaine législature (fin 2013).
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	Les motions 1.019 sur les incompatibilités et 1.072 sur la refonte des circonscriptions électorales sont prévues pour fin 2013.  La motion 1.018 concernant la révision des droits politiques est considérée comme réalisée avec l'adaptation du calendrier électoral et les mesures tendant à diminuer les bulletins nuls  La motion 1.057 concernant l'adaptation de la loi sur les communes est en cours de réalisation avec le projet de nouvelle ordonnance sur les finances communales qui devrait être acceptée par le Conseil d'Etat durant l'automne 2012.
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u> <b>MP 4 : e-voting</b> : le Canton négocie un projet de convention avec l'Etat de Genève pour l'hébergement des votes des Suisses de l'étranger. Une phase « test » devrait avoir lieu lors du premier semestre 2013. <b>MP 5 : organiser les élections cantonales 2013</b> : des listes et des enveloppes de couleurs ainsi que des notices d'avertissements plus claires (notamment une inscription au verso du bulletin pour avertir de ne mettre qu'un bulletin par enveloppe) devraient permettre de diminuer le nombre de bulletins nuls qui se montait à près de 6'000 lors de la dernière élection au Conseil d'Etat.		

**Initiative « Chaque voix compte »** : le Conseil d'Etat respectera scrupuleusement les délais légaux (art. 117 LOCRP) stipulant qu'il doit transmettre une initiative avec un message et des propositions dans l'année qui suit la transmission du préavis de la COJU sur la recevabilité. Le délai court donc jusqu'à la mi-avril 2013.

<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	partiel.	Le Chef de Service propose de réaliser une fois par législature une véritable enquête de satisfaction auprès des communes. La commission adhère à cette idée allant dans le sens d'une administration orientée sur les besoins et la satisfaction des bénéficiaires de prestations étatiques.
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	oui	indicateur de satisfaction dès 2014

Remarques complémentaires : -

<b>4. Ressources financières</b>		
----------------------------------	--	--

Explications : -

<b>5. Ressources humaines</b>		
-------------------------------	--	--

L'augmentation de 0.5 EPT (il s'agissait auparavant d'un poste à durée déterminée) se justifie par les besoins liés au transfert des finances communales dans le Service et de par le travail pour le registre des Suisses de l'étranger.

<b>6. Informations complémentaires</b>		
--	--	--

**P1101** : diminution de 100'000.- en lien avec la fin des travaux de la commission R21.

## **II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?**

Aucune modification

## **III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?**

Pas de demandes spécifiques

## **IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013**

Aucune modification

## Secrétariat à l'égalité et à la famille

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Considérations générales</b>		
La volonté gouvernementale est une plus grande implication dans le domaine des violences domestiques. La nouvelle loi sur les violences domestiques, actuellement en consultation, devrait permettre une meilleure coordination des mesures visant à lutter contre ces violences.		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	-	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
Remarques complémentaires :		
<b>MP 1 : formation au droit de l'égalité</b> , il s'agit d'informations et de formations données aux personnes concernées (justice, juristes ...) à propos de la loi sur l'égalité. Il s'agit, par exemple de sensibiliser les professionnels aux problèmes de salaires ou d'harcèlement.		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Partiel.	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	La commission est d'avis qu'il faut essayer de trouver <b>des indicateurs d'effet</b> (qui pourrait mesurer une politique volontariste de l'Etat dans le domaine de l'égalité et des familles) et pas uniquement des indicateurs d'activité du secrétariat.
Remarques complémentaires :		
Les indicateurs mesurant la proportion de filles ou de garçons dans certains métiers ne couvrent que deux domaines (métiers techniques et santé social). D'autres domaines et métiers connaissent également des disparités importantes dans la représentation des genres (hôtellerie et restauration, enseignement obligatoire).		
Dans la mesure du possible, la commission aimerait connaître lors du compte 2012, quel est le pourcentage de filles dans l'enseignement obligatoire et fréquentant la HEP.		
S'il paraît incongru de planifier un nombre de victimes ou un nombre de cas de violence domestique, il convient de relever que les indicateurs du budget (planifié) sont là pour donner une tendance. A la demande des diverses commissions thématiques, les flèches indiquant des tendances ont très justement été supprimées dans la très grande majorité des services. Un retour en arrière ne serait pas judicieux.		

<b>4. Ressources financières</b>		
-		
<b>5. Ressources humaines</b>		
-		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
-		

## **II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?**

Non

## **III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?**

La demande faite l'année dernière d'ajouter des indicateurs précisant le nombre de filles diplômées de la HEP ou de garçons dans les métiers de l'hôtellerie et du service avait comme unique but de mettre en lumière les disparités dans ces domaines. Cette demande, sans aucune incidence financière, ayant été combattue par le Conseil d'Etat, la Commission a préféré retirer sa proposition plutôt que de provoquer un débat et un vote devant le plenum. Au-delà des indicateurs, la Commission est convaincue que cette problématique mérite une réflexion politique plus poussée.

## **IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013**

Aucune





Grand Conseil  
Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Grosser Rat  
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

## Rapports de controlling des mandats politiques du budget 2013

### Service de l'agriculture Service du développement territorial Service des registres fonciers et de la géomatique Service des forêts et du paysage Service de la protection de l'environnement Service de la chasse, de la pêche et de la faune

La commission ATE s'est réunie, à la salle de conférence du Grand Conseil, le lundi 24 septembre 2012 de 09h00 à 17h00 pour l'examen des mandats de prestations politiques des services du DTEE et des services du DEET

#### Commission ATE

Membres	24.09.12
CARRUPT Yves, PDCC, Président	X
ZURBRIGGEN Stefan, CVPO, (vice-président)	BUMANN Konstantin
BRIGGER Liliane, CSPO	X
BRUCHEZ Jean-Daniel, PDCB	X
ECOEUR Marie-Claude, PLR, (Rapporteuse)	X
ECOEUR Roger, UDC	X
FAVRE Christian, PDCC	X
FAVRE Stéphanie, PLR	SAUTHIER-LUYET Anne-Marie
MORET Xavier, PLR	X
RABOUD Grégoire, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)	X
RIEDER Beat, CVPO	GRAND Erno
TURIN Olivier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) (Rapporteur)	X
WELLIG Diego, CSPO	X

#### Service parlementaire

Benoîte Moulin, Collaboratrice scientifique

**Représentant de la COFI** : Freddy Philippoz (matin), Alex Schwestermann (après-midi)

**Représentant de la COGEST** : Stefan Andenmatten

#### DEET :

Jean-Michel Cina, Chef de département ; Isabelle Theytaz-Reuteler, Responsable controlling départemental du DEET ; Gérald Dayer, Chef du service de l'agriculture ; Jérémie Denis, Adjoint administratif au service de l'agriculture ; Damian Jerjen, Chef du service du développement territorial ; Leander Williner, Chef du service des RF et de la géomatique ; Didier Giroud, Chef d'office, Imoberdorf Herbert, Géomètre cantonal.

#### DTEE:

Jacques Melly, Chef de département ; Daniel Moix, Responsable du controlling départemental DTEE ; Olivier Guex, Chef du SFP ; Cédric Arnold, Chef du SPE ; Simon Reist, Adjoint SPE ; Peter Scheibler, Chef du service de la chasse, de la pêche et de la faune ; Philippe Dubois, Garde-chasse et Garde-pêche

## Service de l'agriculture

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>Considérations générales</b>		
Le Chef du département souligne le fait que la décision du Parlement de réintroduire le blocage financement des vins lors de la session de septembre pourrait grever le budget 2013 d'environ 5% selon l'ACF. Même s'il n'y a pas de sorties d'argent en tant que telles, il faudra peut-être faire un <b>fonds de financement spéciales afin d'assumer des pertes éventuelles liées à la mise en place de ce système</b> . La dernière perte date de 1994.		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	<b>MP 4</b> du budget <b>2012</b> : « Suivi des négociations internationales (ALEA / OMC) » (délai 31-12-2014) ne se trouve plus au budget 2013. Les négociations étant au point mort, il ne s'agit plus d'une action prioritaire pour 2013.  <b>MP 14</b> du budget <b>2012</b> : « Adaptation des bâtiments et des activités selon les priorités et la reprise de nouvelles formations » (délai 31-12-2013) ne figure plus au budget 2013. Cette mesure a été retirée car elle est devenue une tâche ordinaire. De plus, le Service dit qu'il n'a pas de pouvoir de décision en ce qui concerne la reprise des formations.
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	-	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u> <i>Pourquoi n'y a-t-il pas de MP en lien avec le sous-objectif politique 4 « Améliorer le professionnalisme de l'agriculture valaisanne » ?</i> Il n'y a pas de priorités en lien avec ce sous-objectif pour 2013, mais les tâches ordinaires restent. Le parlement a voté une motion dans ce sens et cette votation influence le processus. Cependant, le modèle choisi définira s'il y a un financement ou non. S'il y a des pertes, ce sera pris dans un fond qui sera financé par le budget ordinaire du service. Le fond RPLP a une réserve d'environ 2.5mio. Selon une estimation, le montant qui resterait d'ici fin 2013 serait de Fr. 300'000.--. Cependant, certains facteurs ne sont pas encore connus et ces incertitudes restent pendantes. Il est précisé que la Confédération verse un montant qui n'est jamais connu par le canton. Il est encore stipulé que si une procédure est ouverte et dure 10 ans (selon expérience), il s'avère que les chiffres sont difficiles à connaître. <b>MP 1</b> : Le Service investit afin d'anticiper l'évolution des paiements directs pour pouvoir en bénéficier au		

maximum. Cette stratégie est essentielle car le Valais est en concurrence avec les autres cantons pour l'obtention des paiements.

**MP 2** : Dans le cadre du débat sur PA 2014-2017 qui s'est achevé le 26 septembre 2012 au Conseil National, les exigences de formation seront maintenues à leur niveau actuel, ce qui permet de sauver l'élevage de la race d'Hérens. L'exigence stricte de formation agricole en vue de l'obtention future des paiements directs, telle qu'initialement prévue, n'était pas remplie par plus de 90% des éleveurs.

**MP 3** : Les terrains non bâtis situés en zone à bâtir conserveront les subventions. Lors du débat sur la politique agricole 2014-2017, le Conseil National a également décidé de maintenir les paiements directs en zone à bâtir, ce qui équivaut à un montant d'environ 12 millions de francs par an pour les agriculteurs valaisans.

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	<p><b>Ind. 2 : Peut-on espérer plus ?</b></p> <p>Oui, avec des projets environnementaux ou écologiques, il y a la possibilité d'obtenir plus de paiements directs.</p> <p>Un personnel supplémentaire (spécialiste en promotion de paiement direct) est-il prévu pour être à disposition de l'agriculteur en tant que conseil ? Deux forces de travail ont été dégagées du service et sont atteignables pour pouvoir conseiller et proposer. Cela a été restructuré en interne. Cette promotion doit aussi être faite par les branches (Fédération, chambre d'agriculture, Vitival, etc.), ce n'est pas seulement à l'Etat de promouvoir ces nouveaux paiements directs.</p> <p>Pour toucher les paiements directs, il faut répondre à un certains nombres de critères. Une remarque est faite quant aux critères et leurs respects par certains éleveurs ? l'attribution des paiements directs fait toujours discuter les agriculteurs, éleveurs, etc. Cependant, le service a toujours versés au plus juste selon les critères établis en étroite collaboration avec la Confédération (suite à divers contrôles effectués chaque année).</p> <p><b>Ind. 6 : N'êtes-vous pas un peu optimiste, au vu de l'évolution du marché ?</b></p> <p>Le chiffre d'affaire a augmenté de 2% par an depuis 2005 mais il est vrai qu'il y a eu un retournement en 2012, d'où la diminution planifiée de -45%.</p> <p><i>Est-ce qu'on connaît les stocks au 30 juin ?</i></p> <p>Non, le Service ne dispose que de l'état des stocks au 31.12. A la fin 2011, les stocks étaient identiques à fin 2009. Il y a une concurrence entre les cantons au niveau des stocks de vins d'entrée de gammes. La solution à long terme est d'améliorer la qualité générale du vin, car il n'est plus possible d'être concurrentiel sur le marché des vins d'entrée de gamme.</p> <p><b>Ind. 14 :</b> Il n'y aura pas 4 projets financés en 2012 (ils auraient dû être terminés en 2012) mais le seront en 2013. Ce qui fait qu'en 2013, il n'y aura certainement pas 1, mais plusieurs projets.</p> <p><b>Ind. 15 :</b> pour le prochain budget, il faudra trouver une formulation différente concernant cet indicateur.</p>

Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
Remarques complémentaires :		

4. Ressources financières		
<p>Explications :</p> <p><i>Qu'est-ce qui est fait pour les apiculteurs ?</i></p> <p>Il s'agit d'un dossier qui est suivi de près vu son importance. Le canton compense aussi la diminution de l'apport de la Confédération aux fédérations décidé dans le cadre de la RPT en 2008.</p> <p><b>La commission propose d'attribuer 25'000.- Fr. au subventionnement des apiculteurs.</b></p> <p>Ce montant serait compensé par une réduction sur la rubrique 36 du SCA du même montant ou par prélèvement sur le fonds RPLP.</p> <p><b>Rubr. 36 :</b> Chambre valaisanne de l'agriculture (500'000) + Agri-tourisme (100'000) : Fr. 600'000 : ce montant figurait dans le budget 2013 du Service de l'agriculture et ce montant sera versé à la Société Valais-Wallis Promotion sur l'exercice 2013.</p> <p><u>Remarque :</u> le SCA va analyser à terme la pertinence et l'efficacité du mandat donné à la CVA (Fr. 115'000 sont prévus au budget 2013) pour la gestion globale des redevances agricoles compte tenu que les bases de données servant à la perception des redevances sont migrées sur SAP et gérées en grande partie par le Service de l'agriculture.</p>		

5. Ressources humaines		
<p>Explications</p> <p>Le décompte des EPT comporte un certain nombre d'erreurs. Voici les chiffres qui devraient y figurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Compte 2011 : 107.9 et non pas 107.4</b> <p><u>Explications :</u></p> <p>Le SRH n'a pas pris en compte le 50% d'un enseignant à Viège qui travaille en partie pour le DECS et en partie pour l'Ecole d'agriculture de Viège depuis 2002. A relever que le personnel de cuisine et nettoyage payé depuis septembre 2011 au mois soit 1.1 EPT figure dans le compte 2011. A relever également que le SRH a pris en compte un 40% d'une employée engagée pour une durée déterminée du 1<sup>er</sup> novembre 2011 au 30 avril 2012 alors que pour les années antérieures, le personnel engagé pour une durée déterminée n'était pas pris en compte et ne figurait pas dans l'organigramme. Un rapport circonstancié a été transmis à la COFI en avril 2012 suite à la discussion avec la dite Commission sur le compte 2011.</p> </li> <li>• <b>Budget 2012 : 114.16 et non pas 113.06</b> <p><u>Explications :</u></p> <p>Le SRH n'a pas pris en compte 1.1 EPT qui concerne une partie du personnel de cuisine et de nettoyage engagé pour une durée indéterminée selon décision du Conseil d'Etat de 2008, anciennement payé à l'heure et au moins depuis 2011. La masse salariale reste neutre du fait que les salaires ont été budgétés en 2012 sous auxiliaire de nettoyage et de cuisine sur un poste global pour un montant global d'environ Fr. 200'000.-.</p> </li> <li>• <b>Budget 2013 : 113.06, le chiffre est correct</b> <p><u>Explication de l'écart de 1.1 EPT entre le budget 2012 et le budget 2013 :</u></p> <p>0.6 EPT : Transfert provisoire pour 2 ans de 60% d'un poste d'ouvrier agricole au Service de l'énergie et des forces hydrauliques selon décision du chef DEET du 14 mars 2012,</p> <p>0.5 EPT : Transfert provisoire pour 2 ans de 50% répartis sur plusieurs postes au Service du développement territorial selon décision du Conseil d'Etat du 28 septembre 2011, soit jusqu'à fin 2013.</p> </li> </ul>		

<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		
En 2013, la promo sera transférée dans Valais/Wallis. Les tâches de la chambre valaisanne d'agriculture restent identiques et la subvention de Fr. 300'000.- reste.		

## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Oui, + 25'000.- Fr. pour les subventions aux apiculteurs. Les montants pourraient être pris sur les rétrocessions RPLP attribuées à la reconversion et à la modernisation des cultures de fruits et légumes.

## III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

## IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013

Rubr. 36 : Augmentation des subventions aux apiculteurs de 25'000.-
---

## Service du développement territorial

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>Considérations générales</b>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui, partielle ment	<p><b>MP 7</b> : Pourquoi le délai de réalisation est-il si éloigné ?</p> <p>La loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs est entrée en vigueur en 2012 et la conception se fera en 2013. Par contre, le coaching des communes dans la planification durera plusieurs années. Il est possible de diviser la mesure en deux mesures prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de la conception pour 2013</li> <li>- Coaching des communes pour la planification du réseau de mobilité de loisir avec une mise en place pour 2016</li> </ul>
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	-	

Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Oui	<b>Ad5 MP7 : <u>Elaboration de la conception des réseaux de mobilité de loisirs</u> (31.12.2013)</b> <b>Ad5 Nouvelle mesure : <u>Coaching des communes dans la planification de leurs réseaux de mobilité de loisirs</u> (31.12.2016).</b>
<u>Remarques complémentaires :</u>		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	<b>Ad9 nouvel indicateur : <u>Pourcentage de communes qui ont un plan de zone homologué.</u></b> (Remarque : 12 communes n'en n'ont pas actuellement) <b>Ind. 6 : Degré de satisfaction des communes (<u>première enquête en</u> 2010 : 78%)</b>
<u>Remarques complémentaires :</u>		
<b>4. Ressources financières</b>		
Explications :		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Explications		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		
<p>Une demande est faite pour avoir un monitoring pour connaître le développement du territoire en Valais. Les surfaces d'assolement, les données sont fiables. Concernant les autres zones à bâtir, le service n'a pas toutes les données numériques pour la mise en place d'un monitoring. Les communes doivent fournir les données officielles.</p>		
Questions		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce que le méga projet d'Aminona a un soutien du service ? Cela correspond au sous-objectif politique 9. Le service de l'économie est le service qui répond au soutien. Chaque projet est différent et les enjeux aussi. Concernant Aminona, il y a plusieurs problématiques dont les pâturages secs.</li> <li>• Projet R3, autoroute, les surfaces d'assolement n'ont, dans certains cas, pas besoin d'être compensées. Il s'agit d'un des grands défis du canton, voire de la Suisse concernant la problématique des zones d'assolements et des zones agricoles.</li> <li>• Un très grand nombre de sous-objectif sont commun entre le service du développement territorial et le service de l'environnement. Il est précisé qu'un seul service prend le lead. C'est géré par la gestion des responsabilités entre les deux services.</li> <li>• Peut-on vivre avec cet antagonisme entre le service de l'économie et le service du développement territorial ? La perception du développement n'est pas forcément la même. C'est possible pour autant que politiquement on sait quel développement on veut et quel projet on veut soutenir.</li> </ul>		

## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

### III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

La modification de l'indicateur 6 n'avait pas complètement été prise en compte.

### IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013

Mesures prioritaires :

**Ad5 MP7 : Elaboration de la conception des réseaux de mobilité de loisirs (31.12.2013)**

**Ad5 Nouvelle mesure : Coaching des communes dans la planification de leurs réseaux de mobilité de loisirs (31.12.2016).**

Indicateurs :

**Ad9 nouvel indicateur : Pourcentage de communes qui ont un plan de zone homologué.**

**Ind. 6 : Degré de satisfaction des communes (~~première enquête en~~ 2010 : 78%)**

## Service des registres fonciers et de la géomatique

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>Considérations générales</b>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	<b>MP 3 du budget 2012</b> : « loi sur la géoinformation » La consultation a été finalisée en février 2012. La mesure n'apparaît pas au budget 2013 de même que <b>l'indicateur 3 du budget 2012</b> qui indiquait le délai du 31-12-2012 pour la première lecture du projet. La consultation a eu lieu en 2012. Le projet doit être présenté au Conseil d'Etat. Il y a des conséquences financières importantes. Il s'agit d'un projet qui aura une certaine durée. Les moyens financiers vont être répartis jusqu'en 2019.
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de	-	

prestation ?		
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u>		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	<b>Indicateur 5 et 6:</b> le libellé a été adapté à la demande de la commission. L'indicateur est donc nouveau mais les chiffres pour 2012 devraient être disponibles. La commission souhaite donc disposer de l'évolution de cet indicateur.
<u>Remarques complémentaires :</u>		
<b>4. Ressources financières</b>		
Explications		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Explications : Le crédit d'engagement de 20'000'000 Frs.- accepté par le Parlement en 2010 nécessaire à la modernisation du registre foncier devait permettre, entre autre, d'engager les ressources humaines nécessaires, soit 10 postes sur 10 ans avec le statut d'auxiliaires afin de vérifier les données de la mensuration. La commission propose d'augmenter de 4.5 le nombre d'EPT du Service afin de respecter le calendrier. En outre, le financement de ces postes est couvert par le produit annuel des émoluments du service.		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarque :		

**II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?**

**III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?**

**IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013**

**Indicateurs :**

Ind. 5 et ind. 6 : Indiquer entre parenthèse les valeurs pour les années précédentes.

**Ressources humaines :**

4,5 EPT supplémentaires pour le projet RF 2020



## Service des forêts et du paysage

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Considérations générales</b>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	<p><b>Mesures 2</b></p> <p>SO 4 : pourquoi ne pas avancer plus vite dans ce domaine ? difficile car il s'agit d'améliorer la coordination entre les services concernés pour coordonner les actions (agriculture, forêts, etc.) afin de définir certaines priorités. Certaines actions « coup de poing » s'avèrent très coûteuses.</p> <p>SO 4 : concerne aussi certains insectes (cynips du châtaignier) qui posent des problèmes et où il faudra lutter pour remédier à ce problème.</p> <p>SO 2 : un dossier parviendra concernant la création d'un nouveau parc au Simplon (actuellement concerne juste la création).</p> <p><b>Mesures 3</b></p> <p>La mesure 6 précise que la planification des itinéraires pédestres cantonaux sera terminée au 31 décembre 2016 alors que l'indicateur concerné, à savoir le 7, est planifié à 100% ; pourquoi cette incohérence ? Corriger le délai au 31 décembre 2013 et non 2016.</p>
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<p><u>Remarques complémentaires :</u></p> <p><i>Est-ce que la gestion des bois tombés après les intempéries pourrait être une mesure prioritaire ?</i></p> <p>Non, car au niveau de la gestion, ce n'est pas quelque chose que l'on peut prévoir pour l'année suivante</p>		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	

Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	<p><b>OP 1 :</b> En lien avec le SO 2 (OP 1), la commission propose de créer un indicateur du temps de retour moyen sur coupe. Toutes les forêts n'ont pas toutes le même temps de retour. La période de retour moyenne en forêt de protection (ans), calculée sur la base d'une surface totale de forêt de protection de 82'162 ha selon Silvaprotect CH, et en référence à un idéal situé aux environs de 30 ans.</p> <p><b>Indicateur nouveau ad2 : <u>Période de retour moyenne en forêt de protection (ans) (réalisé 2011, 52.26 ; planifié 2012, 54.77 ; planifié 2013 50,59 ; Ecart 12/13 -4.18)</u></b></p> <p><b>OP3</b> <b>Ind. 3 :</b> erreur dans le libellé. (<b>Part</b> des services d'observation)</p>
<p><u>Remarques complémentaires :</u></p> <p><b>OP 1 :</b></p> <p><b>Ind. 2 :</b> Le travail s'est mis en place avec les subventions au début des années 80. Mais on ne fait toujours que la moitié de ce qui était prévu.</p> <p><b>Ind. 8 :</b> Il s'agit d'une étude qui a pris du retard. Il faut faire collaborer les triages. Le concept et le suivi de tout ce qui se fait dans le canton reste prioritaire.</p>		
<b>4. Ressources financières</b>		
<p>Explications :</p> <p><i>Y-a-t'il des incidences budgétaire du refus du PNR Hérens-Grône ?</i></p> <p>La participation cantonale au financement du PNR Val d'Hérens était de Fr.420'000.- au budget 2012. La réduction de la charge de fonctionnement de Fr. 397'700.- sous rubrique 36 reflète en partie la disparition de ce projet. A noter qu'un nouveau projet PNR est en élaboration du côté de Brig-Simplon et qu'il devrait être présenté à la Confédération au début 2013.</p>		
<b>5. Ressources humaines</b>		
<p>Explications : <i>Une demande d'un nouveau poste a été faite pour les tâches liées aux nouvelles bases légales. Quelles sont ces nouvelles bases légales ?</i></p> <p><b>Les nouvelles bases légales sont les suivantes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ordonnance fédérale sur les prairies et pâturages secs (PPS)</li> <li>- Ordonnance fédérale sur les voies historiques (Viastoria)</li> <li>- Révision de la loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage et de son ordonnance (RPT)</li> </ul> <p><b>De ces nouvelles bases légales découlent notamment les tâches suivantes :</b></p> <p><b>CH - PPS :</b> Recherche de solutions et accompagnement des dossiers pour les objets de l'inventaire PPS en lien avec la zone à bâtir. Elaboration d'un arrêté et coordination interdépartementale des mesures en vue d'assurer le maintien, la gestion et le financement + accompagnement des démarches en vue de leur mise sous protection (via l'aménagement du territoire). Multiplication des contrats d'exploitation avec les agriculteurs concernés par les PPS. Monitoring à l'échelle cantonale.</p> <p><b>CH - Viastoria :</b> Mise sur pied d'un groupe de coordination entre services concernés. Elaboration d'une directive interne pour l'examen et le financement des demandes. Gestion et contrôle des dossiers.</p> <p><b>VS - Néophytes :</b></p>		

Elaborer et tenir à jour l'inventaire/base de données.  
 Veiller à la mise en œuvre du concept cantonal.  
 Coordination entre les services de l'administration.  
 Initiation/coordination et suivi des actions en collaboration avec les communes/PC/etc.

**VS - Stratégie cantonale :**

Elaboration d'un concept cantonal en matière de protection de la nature et du paysage (cadre RPT-CH, base pour le projet Dt2020), et mise en œuvre par le biais de concepts régionaux.

**VS - Formation :**

Mise sur pied de cours ou soutien à la formation notamment dans le domaine de l'entretien (talus, cours d'eau) pour encourager les pratiques favorables aux espèces => collaboration avec le SRCE, le SCA, les communes.

La section nature du SFP, malgré l'apparition de nouvelles tâches et le développement de tâches existantes, n'a pas été renforcée depuis longue date. Dans le cadre du processus RPT, le rapport accompagnant la révision des bases légales évaluait le besoin en personnel à 2 postes

**6. Informations complémentaires**

Remarques :

**GP 33 Chemins pédestres**

Les dossiers présentés au Service sont plus grands et mieux planifiés et se réalisent sur plusieurs années. L'inventaire des bisses et de leur utilité en matière touristique n'est pas terminé. Pour répondre aux demandes des communes, le Service aurait besoin d'un millions et demi contre 700'000.- actuellement.

**Rubr 56:** Par 11 oui, 0 non et une abstention, la commission décide d'augmenter de +400'000.- Fr. la subvention au communes pour les sentiers pédestres.

**II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?**

Oui : +400'000.- Fr.

**III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?**

**IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013**

Indicateurs :

OP 1 :

**Indicateur nouveau ad2 : Période de retour moyenne en forêt de protection (ans) (réalisé 2011, 52.26 ; planifié 2012, 54.77 ; planifié 2013 50,59 ; Ecart 12/13 -4.18)**

OP 3 :

**MP 6 :** Il y a une incohérence entre la MP6 et l'indicateur 7 concernant la planification des itinéraires pédestres cantonaux. Il faut donc corriger la date concernant la MP6, à savoir le délai de réalisation au 31 décembre 2013 et non 2016.

**Ind. 3 :** erreur dans le libellé : **Part** des services d'observation

Ressources financières :

**Rubr 56:** Augmentation de 400'000.- Fr. de la subvention aux communes pour les sentiers pédestres.

## Service de l'environnement

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>Considérations générales</b>		
Eléments clés :		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	<b>Non</b>	<p>Lors de l'examen du budget 2012, la commission avait constaté que les délais de réalisation des mesures prioritaires étaient éloignés dans le temps. Elle avait souhaité, pour l'élaboration du budget 2013, qu'une différence soit faite entre les tâches courantes et les missions prioritaires du service limitées dans le temps. Or, les mesures prioritaires du budget 2013 du Service de l'environnement sont un copié-collé de celles du budget 2012 avec des délais de réalisation qui ont été repoussés d'une année pour se fixer au <b>31-12-2016</b>.</p> <p>Le Service s'est aussi posé cette question, dans le cadre de la discussion du budget 2012 et a fait un certain tri. Certaines mesures seront réalisées entre 2013 et 2016 (4 sur 16 !). Pour les autres, il ne s'agit pas de priorités à court terme en lien direct avec le budget 2013, mais d'actions qui s'inscrivent dans la durée.</p> <p>La commission veut voir figurer les mesures qui seront réalisées prioritairement pour l'année 2013 et qui, en tant qu'étapes intermédiaires, permettront d'atteindre le but final en 2016.</p> <p>Le Service ne dispose pas d'outils permettant de connaître les étapes intermédiaires des grands projets. Le Service souhaiterait introduire une colonne supplémentaire intitulée « Priorité permanente » avec le détail du suivi dans les indicateurs.</p> <p>Pour la commission, une priorité permanente ne peut pas être considérée comme une action prioritaire délimitée dans le cadre de l'exercice budgétaire. La commission est néanmoins toute à fait consciente qu'il n'y ait pas toujours de mesures prioritaire en lien avec le sous-objectif. Les mesures prioritaires doivent servir à mettre en lumière les actions prioritaires du service pour le budget 2013.</p>
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Non	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	-	

Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Oui	
<u>Remarques complémentaires :</u>		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	<b>Ind. 7 :</b> Remplacer les flèches par les tendances. Cet indicateur est mesuré avec les indices de pollution à long terme, pour des situations d'exposition type. Il n'y a pas de situations type pour le Valais dans son ensemble. Peut-on décortiquer les trois indicateurs ? Oui, le détail se trouve lors du compte.
<u>Remarques complémentaires :</u> Quelques informations complémentaires sont données concernant les indicateurs, à savoir : <b>Ind. 13 :</b> il s'agit du nombre de décharge illicite. <b>Ind. 11 :</b> il concerne les communes qui ont 1, voire plusieurs captages non protégés. Certaines communes ont des zones de protection non protégées et d'autres n'ont aucune zone de protection approuvées. Le chiffre correspond au nombre de communes n'ayant pas les zones de captage approuvées. A la place du chiffre, il serait judicieux de mettre un % vers le positif pour arriver à 100% de communes ayant des toutes les zones de captage protégées. <b>Ind. 23 :</b> indicateur qui n'est pas d'une grande précision. Diminution des visites à l'extérieur en fonction du temps que cela demande.		
<b>4. Ressources financières</b>		
Explications <b>GP13 :</b> Les montants sont sur l'enveloppe budgétaire dispatchée entre les principaux projets qui doivent être payés par le canton. A fin 2012, il y aura un retard d'environ 1mio concernant le paiement des subventions aux communes. A fin 2013, il pourrait y avoir un retard de paiement d'environ 4.5 mio. Les communes sont informées concernant les retards dans les paiements. Si l'enveloppe budgétaire n'est pas adaptée, le canton aura beaucoup de retard quant aux paiements dans les temps concernant les subventions.		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Explications : Un poste supplémentaire pour 2013 : Le Valais compte de très grands sites contaminés. Le risque associé est que les pollueurs disparaissent juridiquement ou réellement. Les frais d'assainissement risquent de retomber sur le dos des collectivités publiques. Ce poste supplémentaire vise à faire avancer ces assainissements. .		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques :		

## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Non.

## III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Non, voir remarque concernant les mesures prioritaires

#### IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013

La commission exige que pour l'élaboration du budget 2014, une profonde réflexion soit faite afin de ne plus confondre les mesures prioritaires avec les tâches courantes du Service. Elle souhaite voir figurer les mesures qui seront réalisées prioritairement pour l'année budgétaire et qui, en tant qu'étapes intermédiaires, permettront d'atteindre le but final.

Indicateurs :

<b>Ind. 7</b> Remplacer les flèches par les tendances.
--

### Service de la chasse, de la pêche et de la faune

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>Considérations générales</b>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires		
SO2 : Comment pense-t-on assurer le peuplement piscicoles tout en étant conscient que le parlement a demandé la suppression des débits minimaux ? Les poissons n'ont donc plus besoin d'eau !!!		
<i>Peut-on mettre un nouveau sous-objectif pour favoriser la lutte contre les parasites envahissants ?</i>		
La lutte contre les espèces allochtone fait déjà partie du mandat légal du Service. Il est clair qu'on pourrait toujours aller plus loin. Néanmoins, il faut se fixer des priorités. Les problèmes liés aux parasites envahissants sont sans commune mesures avec les dégâts faits par les plantes envahissantes telles que la Berce du Caucase.		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	-	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u>		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le	Oui	

degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?		
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
<p><u>Remarques complémentaires :</u></p> <p><b>Ind. 2 :</b> Cette stabilité souligne de la bonne gestion et régulation des cheptels faite par la chasse.</p> <p><b>Ind. 4 :</b> concernant le nombre de zone de tranquillité, le service précise qu'il ne va pas à l'encontre des communes.</p> <p><b>Ind. 10 :</b> Les premières zones ont été créés il y a 7-8 ans. Il faut renouveler le marquage dans trois de ces zones</p> <p><b>Ind. 17 :</b> il est précisé que 800 réflecteurs ont été installés, le reste s'effectuera en 2013.</p> <p><b>Ind. 19 :</b> Il s'agit de projet de recherche élaborés au niveau fédéral sur la galle, la pneumonie du sanglier. Cela concerne essentiellement des maladies du gibier, des poissons ou des oiseaux sauvages (tétralyres).</p> <p><b>Ind. 18 :</b> Le service souhaite augmenter la qualité du site internet et améliorer les informations disponibles. Cependant, le service précise qu'il ne peut pas voir le nombre de visiteurs par année sur le site !!!</p>		
<b>4. Ressources financières</b>		
<p>Explications :</p> <p><b>Rubr. 30 :</b> diminution de 113'000.- : Arrivée de beaucoup de jeunes collaborateurs qui coûtent moins chers que les anciens...</p> <p><b>GP12, P1203 :</b> Tirs clients, environ une recette de Fr. 700'000.--/année. Cela dépend des conditions météorologiques. Cette année, suite aux conditions météorologiques, 20 à 30 bouquetins sont décédés naturellement.</p>		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Explications		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

**II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?**

**III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?**

**IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013**



Grand Conseil  
Commission de la sécurité publique

Grosser Rat  
Kommission für öffentliche Sicherheit

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

# Rapports de controlling des mandats politiques du budget 2013

**Etablissements pénitentiaires**  
**Service de la population et des migrations**  
**Service de la sécurité civile et militaire**  
**Office des poursuites et faillites**  
**Service administratif et juridique**  
**Police cantonale**  
**Service de la circulation routière et de la navigation**

Date: 17.09.2012, 8h30 - 16h15 ; 18.09.2012, 09h30 – 12h00

Lieu: Salle de conférence 5, Espace Porte de Conthey, Sion ; Centre contrôle des poids lourds de St-Maurice

## Commission SP

Membres	17.09.2012	18.09.12
RICHARD Claude-Alain, président	X	X
FRABETTI Bernhard, vice-président	MARINO Alessandro	X
ROH Sébastien, rapporteur	X	X
BORGEAT Raymond	X	
BÜRCHER Laurent	LEHNER Elisabeth	LEHNER Elisabeth
DARBELLAY GHALMI Carole	X	X
FURRER Egon	X	X
FURRER Urban	X	X
PICON-FURRER Margrit	MAIRE Roland	X
REY Bernard	X	X
ROTHEN Michel	X	X
SAUTHIER-LUYET Anne-Marie	X	X
WEGER Hans-Ulrich	ERPEN Bernhard	X

**COFI :** Marianne Maret (17.09.2012, matin), Daniel Porcellana, (17.09.2012, après-midi et 18.09.12, matin)

**COGEST :** Erno Grand (17.09.2012) ; Marcel Bayard (18.09.12, excusé)

**Service parlementaire :** Benoîte Moulin, Collaboratrice scientifique

**DSSI:** Esther Waeber-Kalbermatten, Cheffe de département  
Damian Mottier, Secrétaire général et responsable du controlling départemental  
Anne-Laure Zufferey Terrettaz, Collaboratrice scientifique et controlling départemental  
Christian Varone, Commandant de la Police cantonale  
Pierre-Martin Moulin, Adjoint au Commandant  
Michel Perrin, Chef du Service administratif et juridique  
Boris Balthasar, adjoint du Chef du Service administratif et juridique  
Jacques de Lavallaz, Chef du service de la population et des migrations  
Uli Bregy, Adjoint du Service de la sécurité civile et militaire  
Pierre-Joseph Udry, Chef du service de la circulation et de la navigation  
Georges Seewer, Directeur des Etablissements pénitentiaires  
Myriam Fournier, responsable du controlling des Etablissements pénitentiaires  
Cédric Moix, Délégué aux offices des poursuites et faillites



## Etablissements pénitentiaires

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Considérations générales</b>		
<p>Il s'agit pour les établissements pénitentiaires d'un budget ordinaire, en attendant la finalisation du rapport sur l'audit. Sept postes avaient été demandés mais seulement deux ont été obtenus.</p> <p>Collaboration avec le RSV pour la médecine pénitentiaire / Evaluation du Service de médecine pénitentiaire :</p> <p>La convention tripartite entre le RSV, le Service de la Santé et les EP a été réévaluée et renégociée. La médecine doit disposer d'une certaine liberté d'exercice tout en respectant les règles très contraignantes du milieu carcéral.</p>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
<p>Remarques complémentaires : Un député propose de prioriser les deux sous-objectifs, en raison du manque de moyen dont dispose les EP. L'idée serait d'avoir comme premier objectif la sécurité. Le deuxième sous-objectif concernant la politique de réinsertion sociale deviendrait secondaire. Le Service rappelle que les sous-objectifs sont dictés par le Code pénal. Il n'est donc pas possible de les prioriser.</p>		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Partielle ment	<p><u>MP 6 budget 2012 n'apparaît plus pour 2013 : amélioration de la réinsertion sociale en débutant déjà le travail social en détention avant jugement</u> délai 31.12.12. Il était mentionné dans le compte 2011 que la mesure n'avait pas été réalisée pour fin 2011, les EP ne disposant d'aucun personnel social au sein des prisons préventives. <i>Est-ce que la mesure sera réalisée pour fin 2012 ?</i></p> <p>Non, ce problème n'est toujours pas réglé. Cette mesure a été supprimée car les EP ne disposent ni des moyens financiers, ni du personnel suffisant.</p>
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Partielle ment	<p><b>MP 2</b> : Cela fait dix ans qu'on en parle et l'on est toujours à la phase d'ébauche de projet. Pourquoi est-ce que le délai de réalisation est toujours reporté ?</p> <p>Le concours a été fait. Le rapport de l'audit évoque la construction du nouveau bâtiment. Le projet est prioritaire, il sera présenté au Grand Conseil dans le courant de l'année 2013.</p>
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	

Remarques complémentaires :

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	

Remarques complémentaires : Les montants concernant les mandats privés de surveillance se trouvent dans les remarques financières. Les EP soulignent qu'il faut leur laisser une certaine flexibilité en la matière. L'engagement de ces agents de sécurité privés est nécessaire pour remplacer les gardiens pendant les fêtes de fin d'année. Cela comble un problème ponctuel.

4. Ressources financières		
Explications : Il est constaté une augmentation de +2 mio dans les rubriques 39 et 49. La commission déplore le manque d'explication à ce sujet dans les remarques financières. Ces montants importants sont dus à l'augmentation des nuitées en prisons préventives et à Pramont. La projection pour 2012 indiquait une augmentation de 40% de nuitées en préventives mais seulement 35% ont été comptabilisés au budget. Cette situation est due au nouveau code de procédure pénale. Les prisons de préventives sont pleines dans toute la Suisse.		

5. Ressources humaines		
Explications : Le budget 2013 prévoit deux postes supplémentaires : un criminologue et un gardien. Il n'y a que la prison des Iles qui dispose d'un service de nuit adéquat. Dans les autres établissements, il n'y a qu'une seule personne qui assure le service de nuit et cela pose problème La commission est consciente du danger potentiel imminent que représente ce sous effectif. C'est pourquoi, elle demande une augmentation de 4 postes pour le budget 2013. Cet amendement sera défendu selon les priorités données par le rapport sur l'audit.		

6. Informations complémentaires		
Remarques		

## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Oui, augmentation à la rubrique 30, charges de personnel

## III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Oui

## IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013

Rubr. 30 : Augmentation de 4 EPT.

## Service de la population et des migrations

<i>Éléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>Considérations générales</b>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires :		
<p><b>SO 2.4</b> : Il y a un manque de place pour la détention administrative, certains étrangers en instance de renvoi sont placés en préventive et les conditions de détentions ne correspondent pas à ce type de détenus.</p>		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Partielle ment	<p><b>MP 1 budget 2013 : Traitement des demandes de naturalisations dans les 2 ans.</b> --&gt; Le délai de mise en œuvre de cette mesure est à nouveau repoussé d'une année ! Le retard est estimé entre 24 et 26 mois. La mise en place de la gestion informatisée des dossiers permettra de diminuer ce retard.</p> <p>Le délai de réalisation des <b>MP 2, 5, 6 et 7</b> est aussi repoussé d'une année → 2016. C'est une priorité sur le long terme, mais il faudra se poser la question en 2016 si ces mesures sont encore une priorité. La commission remarque que les tâches récurrentes du Service ne constituent pas des mesures prioritaires. Il faudrait plutôt détailler les différents projets prioritaires qui constituent ces tâches.</p> <p><b>MP 4</b> : Le concept de l'intégration sera finalisé en 2013. S'il est validé par la Confédération, le service recevra la subvention.</p> <p><b>MP 5 et 6</b> : (agenda 21) <i>Lors du traitement du compte 2011, la mise en œuvre de ces mesures n'avait pas déjà été pleinement atteinte ?</i> Le Service essaie d'augmenter le niveau et d'améliorer l'offre et l'aide. On atteint les objectifs annuellement mais l'objectif à long terme est de s'améliorer constamment.</p>
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Partielle ment	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	

<u>Remarques complémentaires :</u>		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	<p><b>Ind. 7 :</b> <i>Quels sont les types de projets menés à bien ?</i></p> <p>Il y a des projets d'intégration avec les communes tels que des cours de langues, des mesures en faveur de l'intégration des jeunes mamans, un projet pilote avec Vaud. Le but est d'appliquer les exigences de la Confédération. Il y a aussi la volonté de faire plus en matière d'intégration dans les agglomérations entre Sion et Sierre.</p> <p><b>Ind. 5 :</b> On constate toujours une forte augmentation du nombre de demande de naturalisation. Cela donne beaucoup de travail à la COJU. Dans le Service, il y a 2 personnes qui s'occupent de ces dossiers. Le document à l'intention des communes concernant les critères de naturalisation est à bout touchant. Ce document permettra aux communes d'avoir un niveau identique pour le traitement des demandes. Il est vrai que la naturalisation est devenue une démarche administrative. Cela dit, notre canton est en retrait par rapport aux nombres de naturalisations réalisées dans les autres cantons. La barre est particulièrement haute en Valais, et ce, malgré l'assouplissement décidé par le Parlement lors de la session de septembre.</p>
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u>		
<b>4. Ressources financières</b>		
Explications :		
<b>Rub. 35 :</b> Ecart de 50'000 : la diminution des charges est due à la volonté d'adapter cette rubrique à la réalité du compte 2011. Elle constitue une moyenne entre le montant budgété pour l'année 2012 et les comptes 2011. La rétrocession des montants à la Confédération dépend du nombre de demandes de documents d'identités.		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Explications		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques :		
<b>P1102</b>		
<i>Est-ce que le prix facturé pour les documents ne devrait pas couvrir les charges ?</i>		
Les prix sont fixés par la Confédération, il n'y a donc pas de marge de manœuvre. L'augmentation des instructions engendre des coûts tels que les honoraires de traducteurs. Ces coûts ne peuvent pas être facturés aux communes.		
<b>P1205</b>		
<u>Renvois et départs de Suisse</u>		
Durant l'année 2011, 310 personnes ont été renvoyées de Suisse par le SPM. Ce chiffre se compose de la manière suivante : dans le cadre de l'asile, 168 personnes ont été renvoyées dont 121 sur la base de l'accord de Dublin. En application de la Letr, 142 personnes ont été renvoyées. Ces dernières sont en		

partie des personnes en situation illégales, des travailleurs au noir ou des personnes qui ont vu leur permis révoqués. En plus de ces renvois, 93 personnes (en grande partie des requérants d'asile déboutés) ont quittés volontairement le territoire.

Du point de vue comptable, les charges figurant sur le *P1205 Organisation, contrôle renvois requérants déboutés* représentent pour la majeure partie des charges de personnel et des imputations internes. En outre, un montant de 70'000 francs concernant l'accompagnement médical des renvois est prévu (présence d'ambulance, médecin etc.). Seul ce dernier montant de 70'000 francs est susceptible de varier en fonction du nombre de renvois.

## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

-

## III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

## IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013

### Service de la sécurité civile et militaire

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>Considérations générales</b>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	<p><b>MP1</b> : La deuxième lecture de la LPPEX aura encore lieu pendant cette législature.</p> <p><b>MP2</b> : Le service n'a pas le leadership sur ce projet, c'est la police qui dirige.</p> <p><b>MP3</b> : Le concept séisme sera mis en œuvre en 2013</p> <p><b>MP5</b> : Le programme a débuté cette année et court jusqu'en 2017. On veut traiter différents thèmes pendant toutes ces années.</p>
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Partielle ment	Le délai de réalisation de la MP 5 fixé à 2017 semble éloigné.
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de	Oui	

prestation ?		
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u>		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	<b>Ind.1</b> : Pourrait-on mentionner les critères mesurant le degré d'opérabilité ? Non, car cela est du ressort des communes qui font l'évaluation. Ensuite, charge aux communes de former les EM. Toutes les communes n'atteignent pas les critères, il y a encore des potentiels d'amélioration. Lorsque les évaluations seront terminées en 2013, il sera possible de fournir un indicateur pour le budget 2014.
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	<b>Ind. 2</b> : Suppression du complément de texte « <b>durant les 4 dernières années</b> ». Cette partie figure dans la version actuelle car les valeurs des 4 dernières années figurait dans le budget les années précédentes (p. ex : <b>2008 = 11, 2009 = 3, 2010 = 27, 2011 = 30</b> ). Sur demande, cette information concernant les 4 années avait été supprimée. Pour ce qui concerne la valeur de 30, elle est confirmée et reste donc valable <b>Modification de l'indicateur 2 :</b> <b><u>Nombre de communes participants à des exercices d'état-major durant les 4 dernières années</u></b>
<u>Remarques complémentaires :</u>		
<b>Ind. 3</b> : Le chiffre de 117 avait été articulé lors de la révision de la LPPex. Pourquoi 90 sont planifiées ici ? Le service répond qu'il ne maîtrise pas le nombre d'EM pour l'instant, en attendant la nouvelle loi.		
<b>4. Ressources financières</b>		
Explications : Transfert entre la rubrique 30 et la rubrique 31 (indemnité journalières des instructeurs SP) : Il s'agit d'une décision de l'Administration des finances. Pour eux, il ne s'agit pas d'une charge de personnel.		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Explications : Le service a demandé deux postes supplémentaires qui ont été refusés par le Conseil d'Etat.		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Non

## III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Oui

#### IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013

Indicateurs :

Ind. 2 : **Nombre de communes participants à des exercices d'EM durant ces quatre dernières années**

#### Office des poursuites et faillites

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Considérations générales</b>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u> <b>MP 6 :</b> Traitement des réquisitions de poursuites envoyées par voie électronique (standard e-LP) : Il s'agit d'une des mesures du groupe de travail. L'ancien système risque de perdurer quelques années encore. Le service a demandé d'accélérer le processus et les premières données sous forme électronique seront disponibles l'année prochaine.		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u> Ind. 5 : <i>Est-ce que l'on a des chiffres de comparaison avec le reste de la Suisse ?</i> Non, il n'y a pas de vision globale de la situation suisse. <i>Est-ce que les retards conduisent à des préjudices chez les privés ?</i>		

Aujourd'hui, il n'y a plus de retard significatif dans les offices. Par contre, il est nécessaire de réduire la qualité pour tenir les délais.

<b>4. Ressources financières</b>		
Explications		
<b>5. Ressources humaines</b>		
<p>Explications :</p> <p><i>Est-ce que les 5.5 EPT supplémentaires seront suffisantes pour effectuer les tâches du service ?</i></p> <p>Un groupe de travail s'est penché sur les problèmes des offices et propose dans un rapport, 11 mesures permettant d'améliorer la situation dans les OP. Une des mesures est l'augmentation temporaire du personnel. Des rationalisations ont aussi eu lieu afin de diminuer le besoin en ressources humaines.</p> <p><i>Pourquoi engager du personnel à durée déterminée ?</i></p> <p>Il y a actuellement une augmentation du nombre de faillite et cela n'est peut-être que passager. Il est probable que leur nombre diminue à l'avenir. En outre, les OP sont en train d'être informatisés, cela signifie qu'il y aura moins besoin de personnel à l'avenir.</p>		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

**II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?**

**III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?**

**IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013**

## Service administratif et juridique du DSSI

<b>Éléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Considérations générales</b>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui/Non	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités	partielle ment	<b>OP2 : MP3 : Est-ce que le délai de 2016 est approprié ?</b> Le service a beaucoup d'activités différentes et, malgré



dans le temps ?		tout, la priorité est l'indemnisation des victimes LAVI.
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u> <b>OP 1 :</b> <b>MP 2 :</b> La cheffe du département exige des critères de qualité, telle que la concision		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u>		
<b>4. Ressources financières</b>		
Explications		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Explications :		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

**II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?**

**III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?**

**IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013**

## Police cantonale

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Considérations générales</b>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires :		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	<b>MP 8</b> : Avec le nouveau code de procédure pénale, la traque des les pédophiles sur internet n'était plus possible. La modification prévue de la loi sur la Police cantonale fournira la base légale afin de pouvoir mener à nouveau la traque (motion 2.121)
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
Remarques complémentaires :		
<b>MP 2</b> : Le projet global sera présenté au grand Conseil pour début 2013. La réalisation aura lieu entre 2013 et 2014.		
<b>MP 5</b> : Groupe de travail pour améliorer la collaboration entre la police cantonale et communale : le rapport sera présenté le 16 octobre prochain à la commission SP à Savatan		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
Remarques complémentaires :		
<b>4. Ressources financières</b>		
Explications :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rubr. 31</b> : Out sourcing du transport des détenus : Pour le transport de détenus qui ne posent pas de difficultés en terme de sécurité, cette tâche est déléguée à une entreprise privée.</li> <li>• <b>Rubr. 43</b> : Augmentation liées aux amendes d'ordre.</li> </ul>		

Le Parlement a choisi en session de septembre de revoir la clé de répartition de la part cantonale de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) et de diminuer la part attribuée à la Police. Cette diminution se monte à 400'000.-. Cette coupe va se traduire dans les faits par une diminution des contrôles des poids lourds au Simplon et au Grand-St-Bernard. Le commandant de la Police met en garde la commission contre une possible augmentation des accidents pouvant survenir sur la route du Simplon et du Grand-St-Bernard. Il répète que ces contrôles sont absolument nécessaires à la sécurité routière et qu'il n'est pas envisageable d'économiser dans la lutte contre la criminalité pour compenser les montants perdus.

Le président propose à la commission de déposer un amendement afin de récupérer dans la caisse générale 400'000.- manquant à la Police. Il s'agit d'un problème de responsabilité et le président estime que la commission doit le signaler, même si ce n'est pas le rôle de la commission d'équilibrer les budgets. Le Président de la commission attend des nouvelles de la COFI par le député Daniel Porcellana sur la manière de procéder. En effet, dans le budget présenté à ce jour les 400'000 ne sont pas déduit.

<b>5. Ressources humaines</b>		
Explications		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

## III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

## IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013

### Service de la circulation routière et de la navigation

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>Considérations générales</b>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	

Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u> <b>MP 5 :</b> Des améliorations doivent tout de même être effectuée pour garantir le meilleur accueil possible des clients. Il faut aussi considérer le fait que ces transformations seront utiles à la Police lorsqu'elle occupera les locaux. Ces transformations valent la peine d'être réalisées car le nouveau centre n'est pas prévu avant 5 ans. <b>MP 6 :</b> Nouveau bonus écologique. Le bonus qui se termine en 2012 sera remplacé par un nouveau système. Il n'est plus possible d'allouer un bonus pour les véhicules émettant au max. 130 grammes de CO <sub>2</sub> au km car la plupart atteignent désormais cette limite. Pour le nouveau bonus, la limite sera abaissée à 115 grammes de CO <sub>2</sub> au km. Moins de véhicules seront touchés par cette exonération, c'est pourquoi on prévoit une baisse de l'indicateur 21.		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u>		
<b>4. Ressources financières</b>		
Explications : L'augmentation très forte des recettes est en lien avec la hausse du nombre de véhicule. Les impôts vont dans la caisse de l'Etat, il ne s'agit donc pas de revenus supplémentaires pour le Service.		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Explications : Le service a demandé des postes d'experts supplémentaires mais ne les pas obtenus. Le nouveau centre de St-Maurice a été construit mais des contrôles ne peuvent être faits car il manque trois postes pour que le centre tourne à plein régime. Le service trouve cette situation dommageable, d'autant plus que ces postes sont largement bénéficiaires. Des collaborateurs à statut provisoire (GETAC, MPC, AI, stagiaires) ont été engagés. Une partie des contrôles est effectuée par le TCS avec lequel un contrat de 5 ans a été signé. Ce contrat arrive à échéance mais sera reconduit car le service n'a pas les moyens de reprendre les 15'000 contrôles que fait les TCS.  Le Service de la circulation routière et de la navigation est aussi concerné par la diminution de la part de la RPLP. Le Service est d'autant plus touché qu'il est chargé d'encaisser la redevance. Sans les contrôles des tachygraphes, les prélèvements ne pourraient pas être effectués.		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

**III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?**

**IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013**

Le Président  
Claude-Alain Richard

Le rapporteur  
Sébastien Roh



Grand Conseil  
Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Grosser Rat  
Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

# Rapports de controlling des mandats politiques du budget 2013

**Service de la consommation et affaires vétérinaires**  
**Service de la santé publique**  
**Service de la protection des travailleurs et des relations du travail**  
**Service de l'action sociale**

Date: 24.09.2012 , 09h00 – 12h00 ; 27.09.2012, 14h00 – 16h30

Lieu: salle de conférence 6, Espace Porte de Conthey, à Sion.

## Commission SAI

Membres	Remplacé par	24.09.2012	27.09.2012
CACHAT Didier PLR, (Président)		X	X
MASSY-MITTAZ Marie-Noëlle, PDCC, vice-présidente		X	-
SCHMID Danielle, PDCC, (rapporteuse)		X	X
CARRON Camille, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)		X	X
FOURNIER Didier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)		X	X
KALBERMATTEN Beatrice, Suppl., CVPO		X	X
MONNEY Gilbert, suppl., PLR		X	X
PERROUD Bruno, suppl., UDC		LUYET Anne	X
REY Jérémie, PDCC	CORDONIER Gratien	X	X
ROCH Jean-Didier, PDCB		X	X
SCHWESTERMAN Hans, CSPO		X	X
VERNAY André, PLR	BALLAY Jasmine	X	X
VOIDE Nicolas, PDCB	BEYTRISON Anne-Marie	X	X

**Représentants de la COFI : -**

**Représentants de la COGEST : EMONET Daniel**

**Service parlementaire: SIERRO Nicolas**

**Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration :** Esther Waeber-Kalbermatten, Conseillère d'État, chef du DSSI ; Anne-Laure Zufferey, controlling du département.

**Service de l'action sociale :** Simon Darioli, Chef de Service; Pascal Dubuis, Responsable financier ; **Service de la protection des travailleurs et des relations du travail:** Nicolas Bolli, Chef de Service.

## Service de la consommation et affaires vétérinaires

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>Considérations générales</b>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Oui/Non	
<p>Remarques complémentaires :</p> <p><b>SO 1.2</b> : disposer des compétences analytiques nécessaires à la protection du consommateur : le SCAV du VS forme son personnel de laboratoire plutôt dans le domaine de l'eau potable, le vin et l'authenticité des denrées alimentaires ; aussi, les investissements concernant de nouveaux appareils analytiques sont également faits dans ce domaine. Dans le cadre de l'accord intercantonal avec tous les SCAV de la Romandie (GE, VD, NE, FR, JU et VS) le SCAV du VS participe à des campagnes régionales pour contrôler aussi des échantillons dans des domaines non couverts par l'appareillage des laboratoires du SCAV du VS.</p> <p><b>SO 1.3</b> : Concernant le contrôle des substances actives (pesticides, herbicides, fongicides) dans les denrées alimentaires, le SCAV du VS collabore avec le SCAV de GE. Les échantillons de ce domaine sont prélevés aussi par le SCAV du VS et analysés par le SCAV de GE. Les suites utiles concernant ces échantillons sont toujours données par le canton qui a prélevé l'échantillon. Les valeurs de tolérance et les valeurs limites pour les substances actives sont fixées par l'Office fédéral de la santé publique, basées sur des études toxicologiques.</p>		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	<p><i>Motion 1.118 (concernant l'applique dentaire pour prévention de blessures par morsure de chien), quelle est le statut de cette motion acceptée par le Grand Conseil ?</i></p> <p>Le vétérinaire cantonal a préparé l'adaptation de la loi cantonale sur l'application de la loi fédérale de protection des animaux. Une directive y relative, « Directive sur le port de la muselière et applique dentaire », a aussi été rédigée. Après un préavis favorable du Service juridique du département, le dossier sera transmis au Conseil d'Etat pour être présenté au Grand Conseil.</p>
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<p><u>Remarques complémentaires :</u></p> <p><b>Ad 1</b> : L'eau potable comme mesure prioritaire est maintenue. Pour le moment, 4.5 EPT travaillent dans ce domaine (analyses et inspections). Les fréquences d'inspections qui sont actuellement fixées à chaque 5 an pour les services des eaux, devraient être augmentées dans le futur. Une augmentation serait seulement possible en engageant du personnel supplémentaire.</p> <p><b>Ad 3</b> : Informations sur les abeilles</p> <p>Pour rappel, l'Office vétérinaire n'est compétent que dans le domaine sanitaire, à savoir concernant certaines maladies spécifiées par la législation sur les épizooties. La question des aides à l'apiculture, des</p>		

formations et des conseils relatifs à la conduite du rucher est de la compétence du Service de l'agriculture ainsi que des fédérations. La situation actuelle est difficile pour les apiculteurs. Les pertes d'abeilles sont importantes et la conduite du rucher devient difficile. Ce problème devrait être traité par le Service sanitaire apicole qui est actuellement en élaboration. Ce Service sera un centre de compétence de l'abeille et traitera des sujets dépendants du Service de l'agriculture, du nôtre, ainsi que de la recherche. Nous mettons beaucoup d'espoir dans cette approche plus globale de la problématique.

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	

Remarques complémentaires :

*Quelle est l'influence de l'engagement d'un EPT en plus pour 2013 (affaires canines) sur les indicateurs ?*  
Il est difficile de répondre à cette question. Les chiffres mentionnés comme indicateurs sont le reflet des cas survenus dans l'année (ou comme prévision pour le futur). Ils ne sont pas le reflet d'une volonté de mettre des priorités sur certains sujets. La priorité du Service est actuellement axée sur le traitement des cas d'agression ; Le Service traite donc toutes les annonces d'agression, mais pense pouvoir améliorer la qualité de la gestion et du suivi de ces cas par l'obtention de ce nouveau poste de travail.

4. Ressources financières		
Explications :		
<i>Y a-t-il une possibilité de payer du nouveau personnel avec des recettes supplémentaires ?</i>		
Basés sur la loi sur les denrées alimentaires, des émoluments peuvent être perçus. En cas de non-conformité, les coûts pour les analyses et/ou les inspections sont à payer par la personne responsable de l'établissement concerné. Environ 10% des contrôles sont non conformes et sont à facturer à la personne responsable. C'est peu probable de pouvoir financer un poste en plus en augmentant les émoluments. Dans le domaine de la législation sur les épizooties, des amendes sont occasionnellement infligées pour des actes entraînant des risques de propagation de maladies. Dans les autres domaines, ce sont des émoluments qui sont prélevés. La législation sur la protection des animaux ainsi que celle sur les denrées alimentaires ne nous permettent pas de fixer des amendes. Ces débours et émoluments visent à couvrir les frais engagés par l'Office vétérinaire pour les différents cas et ne couvriraient qu'en partie les frais liés à la création d'un nouveau poste de travail.		

5. Ressources humaines		
Explications :		
<i>Les coûts concernant le personnel diminuent au SCAV, explications ?</i>		
Des collaboratrices/eurs plus jeunes ont été engagés. Lors de démissions du personnel et pendant le processus d'engagement du nouveau personnel, il y a parfois des postes vacants (non payés) durant quelques mois.		
<i>Est-ce que l'argent « économisé » au SCAV (rubrique 31) pourrait être utilisé pour l'engagement de personnel ?</i>		
C'est exclu. Un transfert d'argent entre les rubriques 31 et 30 n'est pas possible.		

6. Informations complémentaires		
Remarques		
<i>Est-ce que les besoins d'argent pour la formation des délégués communaux (affaires canines) peuvent être chiffrés ?</i>		
A l'heure actuelle, l'Office vétérinaire n'a pas encore établi la structure de cette formation. Dans le cas où un poste serait attribué au Service, une fois le collaborateur intégré, cela serait mis sur pied. Elle serait donnée par ses collaborateurs, comme c'est déjà le cas pour les aspirants de la police cantonale. Une telle formation n'engendrerait donc que des frais peu importants. Le Service a des contacts avec le groupement des polices communales, afin de voir si cela peut être intégré dans leurs formations continues ou rencontres annuelles.		



Divers :

*L'adaptation de la loi sur les épizooties a quelle influence sur le budget de l'OVF ?*

Cette modification ne devrait pas ou peu avoir d'incidence financière sur l'Office vétérinaire.

*Faut-il intensifier la prévention/formation dans le domaine de la protection des animaux ?*

La formation des nouveaux détenteurs d'animaux est obligatoire pour un grand nombre d'espèces.

Le Service de l'agriculture ainsi que les fédérations ou associations sont compétentes pour cet aspect-là.

L'Office vétérinaire a des tâches de contrôle clairement définies par la législation dont ne font pas partie les formations et le conseil.

## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

## III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

## IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013

### Service de la santé publique

Eléments		Commentaires
<b>Considérations générales</b>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires		
<b>SO 1.6 :</b> <i>Est-ce que Radio Chablais y est enfin intégré ?</i> En ce qui concerne la prévention et les émissions radio, le SSP est en discussion avec les radios (Rottu et Chablais) pour faire des émissions « communes », c'est-à-dire sur les mêmes thèmes, mais avec des intervenants différents. Ces discussions sont en cours et devraient vraisemblablement aboutir en 2013.		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	<b>MP 9 :</b> <i>Pourquoi le délai de réalisation est si éloigné ?</i> Actuellement cette coordination est au bénéfice d'un projet pilote, les discussions devraient aboutir en janvier 2013. Des problèmes de statuts, délais légaux et juridiques ralentissent l'aboutissement du projet. En attendant, des infirmières de liaison travaillent déjà sur le terrain. La formalisation de cette structure de liaison par une loi ne devrait pas intervenir tout prochainement (référendum contre la loi sur les soins de longue durée et la loi sur l'harmonisation du financement des régimes

		sociaux).
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	Partielle ment	Où en est la <u>motion 1.170</u> concernant l'indépendance de la Commission cantonale pour la qualité des soins et la sécurité des patients ? Comme le sait la Commission SAI, cette Commission n'est actuellement pas en activité. Les réflexions sont en cours pour la réactiver durant ces prochains mois.
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	

Remarques complémentaires :

**MP 1 :** *Cette mesure est incompréhensible, pouvez-vous nous l'expliquer ?*

Les indicateurs de qualité pour les Hôpitaux sont actuellement gérés au niveau national par l'ANQ (Association nationale pour la qualité). Pour les autres secteurs d'activités (EMS, CMS, secours etc.), il n'existe pas à ce jour de standards au niveau national. C'est justement dans le cadre de cette Commission que ces indicateurs de qualité pourraient être développés.

*Où en est cette commission ? Sera-t-elle enfin mise sur pied ?*

Il est prévu de travailler sur la composition d'une nouvelle commission pour la fin 2012. Les données concernant la qualité des soins aigus sont déjà répertoriées au niveau national. La mise sur pied du dossier patient devrait permettre une meilleure vision de la qualité de toute la chaîne de soins.

**MP 3 :** *Est-ce que le Service dispose d'un calendrier précis ?*

Pour la fin mars 2013, la Commission extraparlamentaire présidée par le M. le Conseiller National Stéphane Rossini transmettra au DFIS un projet de loi accompagné d'un rapport. Ce nouveau projet de loi devrait être mis en consultation dès la mi-2013 par le DFIS. Suite à la consultation, le processus parlementaire ordinaire sera entrepris.

**MP 5 :** *Quelles sont les mesures principales qui ont déjà été mise en œuvre ?*

La création d'un office du médecin cantonal avec nomination de Mr Christian Ambord (pas encore totalement en service et excusé pour cette séance), la nomination d'un nouveau chef du service de la santé en la personne de Mr Victor Fournier. La poursuite de la concentration des soins aigus. L'étude concernant l'opportunité d'un site unique dans le Haut-Valais. La création d'un espace d'écoute pour l'accueil des patients hospitalisés et leurs proches à l'hôpital de Sion pour le Valais romand.

*Est-ce que l'Observatoire cantonal sera finalement indépendant du Service de la santé ?*

Un nouveau directeur a été nommé. L'OVS a pour mission de collecter, contrôler, analyser, interpréter et diffuser les données d'intérêt sanitaire. L'OVS transforme ces données pour produire des informations utiles en matière de santé publique. Il met ces informations à disposition des autorités sanitaires, des professionnels de la santé et de la population. Le rattachement de l'OVS est actuellement en cours d'analyse par la Commission extraparlamentaire. M. le Conseiller d'Etat Maurice Tornay souligne que les missions de l'OVS sont clairement liées au canton, à l'exception du codage des prestations hospitalières qui est actuellement repris par le RSV. Le chef du département souligne également l'importance de gérer les informations obtenues d'une manière neutre.

**MP 6 :** *Ne serait-il pas judicieux d'attendre la nouvelle loi avant de lancer les études sur l'opportunité de la création du nouveau site hospitalier ?*

L'étude concerne l'opportunité de créer un site unique pour le Haut-Valais, il devrait assurer les soins aigus pour cette région. Il est nécessaire d'y travailler parallèlement à la loi. M. le Conseiller d'Etat Maurice Tornay souligne également que cela devrait prendre passablement de temps, car dans la loi, il faut assurer un site de soins aigus germanophone. La mise en œuvre d'un site unique pour le Haut-Valais ne devrait pas intervenir, si les études soulignent cette nécessité, avant les années 2020-2030.

**MP 11 :** *Réseau santé voyage, ou en est-on ? Quel est l'investissement en transport fait par le RSV ?*

Les transports sont actuellement organisés par l'OCVS et assurés par les compagnies autorisées par le canton. Le coût actuel est intégré dans le budget des hôpitaux (2,5 à 3 mio). C'est l'utilisation économique de ce qui existe.

**MP 12 :** *Quelles sont ces mesures ?*

Le soutien à la formation des généralistes en cabinet (cursus romand) est de 400'000.-. Le nombre de

médecins suivant ce cursus a été multiplié par trois.

Le DFIS a mis en place une Commission d'experts présidée par le Prof. Pécoud de Lausanne. Cette Commission, dont le premier rapport est attendu pour la fin décembre 2012, étudie, en collaboration avec les collectivités locales, toutes les mesures qui peuvent être mises en place afin de favoriser l'accès à la médecine de premiers recours dans notre canton. Cette démarche comprend également des réflexions en vue de la création de maisons de garde et/ou maisons de santé.

**MP 13** : Explications :

Le canton essaie de mettre à disposition des assurés valaisans les moyens financiers nécessaires afin de ne pas précariser la situation des Valaisannes et Valaisans. Les évaluations établies par l'Office fédéral de la santé publique démontrent la qualité de notre système de subventionnement. Le DFIS entend poursuivre dans cette voie.

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	

Remarques complémentaires :

**Ind 1** : *Après un an d'engagement du Dr Dellabianca, avez-vous un retour ?*

Le Dr Dellabianca s'occupe de recruter les assistants qui feront leurs stages à l'Hôpital et en cabinet. Le nombre d'assistants intéressés par ce cursus est en augmentation. Au niveau des autorisations de pratique délivrées, le nombre est stable entre 2011/2012.

**Ind. 2** : *Il n'y a toujours pas de chiffres ?*

Comme la Commission n'est pas en activité, les déclarations d'incidents ne sont pas traitées par cette Commission

**Ind. 6** : *Quel est le rapport (ratio) entre le personnel soignant et le personnel administratif ?*

L'évolution des EPT est la suivante :

RSV sans HDC	Ø EPT 2010	Ø EPT 2011	Ø EPT 2012	Ecart EPT Ø budget	
	effectifs	effectifs	BUDGET	Qté	%
MEDECINS	404.10	410.89	434.40	23.51	5.72%
PERSONNEL SOIGNANT	1'437.26	1'464.96	1'465.95	0.99	0.07%
PERSONNEL MEDICO-TECHNIQUE	329.92	333.71	342.09	8.38	2.51%
PERSONNEL MEDICO-THERAPEUTIQUE	113.20	118.12	121.45	3.33	2.82%
SERVICE SOCIAUX	13.86	15.18	14.61	-0.57	-3.75%
PERSONNEL DE MAISON ET DE CUISINE	485.28	493.85	506.15	12.30	2.49%
SERVICES LOGISTIQUE SET TECHNIQUES	57.64	69.70	77.36	7.66	10.99%
PERSONNEL ADMINISTRATIF	476.16	494.33	537.36	43.03	8.70%
HONORAIRES MEDECINS	11.43	21.22	22.55	1.33	6.27%
PRESTATIONS MEDICALES DE TIERS	4.90	7.34	7.83	0.49	6.68%
<b>TOTAL</b>	<b>3'335.75</b>	<b>3'429.30</b>	<b>3'529.75</b>	<b>100.45</b>	<b>2.93%</b>

Les EPT 2013 du RSV n'ont pas encore été arrêtés par le Conseil d'administration.

**Ind. 10** : *Est-ce la résultante d'une augmentation de la prise en charge ambulatoire ?*

Oui, il s'agit d'une nouvelle méthode de prise en charge qui propose de n'hospitaliser que les cas très graves. Les prises en charges des patients psychiatriques se font donc de plus en plus en ambulatoire et non pas en stationnaire. Ce changement de pratique peut également être observé dans d'autres cantons.

**Ind. 13** : *Est-ce que le système d'infrastructure suit le même développement ?*

La prise en charge répertorie aussi les traitements assurés par l'équipe mobile. Un développement de cette prise en charge s'est fait aussi dans le Haut-Valais. Il n'y a pas de développement prévu pour la structure.

**Ind. 18** : *Pourquoi y a-t-il une baisse des prestations alors qu'il y a une volonté générale de l'Etat*

d'augmenter la prise en charge à domicile ?

Il s'agit d'un réajustement des chiffres par rapport à ce qui avait été planifié et non pas d'une baisse. Cet indicateur démontre la difficulté de mettre en œuvre la planification des soins de longue durée décidée par le Conseil d'Etat. En effet, ces prestations, qui sont gérées par les Communes valaisannes, ne se développent pas aussi vite que l'on pourrait espérer.

**Ind. 19** : Demande d'information concernant cette baisse.

Idem Ind. 18

#### 4. Ressources financières

Explications :

**Rubr. 36** : *Qu'est-ce qui va être fait avec cet argent en plus à l'OCVS ?*

Il s'agit de la mise en œuvre du concept catastrophe et de l'achat d'un véhicule inter cantonal basé dans le Chablais. Le canton doit prendre en charge une partie des coûts des ambulances, le tarif de financement fixé n'étant pas adapté au surcoût dû à la géographie du canton. (plus d'1 mio.).

Globalement, il y a 44 millions de francs d'augmentation. La rubrique 36 est celle qui augmente le plus car il s'agit de dépenses liées à 3 postes :

- soins de longue durée ;
- domaine hospitalier ;
- caisses-maladie.

Concernant l'OCVS, l'augmentation de 1,7 million de francs provient de l'augmentation du subventionnement des compagnies d'ambulances, de la mise en œuvre du concept « événements majeurs » et de l'augmentation du personnel pour la Centrale d'appels 144. M. Fournier souligne le risque lié au financement de la Centrale d'appels par les assureurs qui refusent actuellement de pérenniser leur participation en Valais (environ 2,5 millions).

**Rubr. 5** : *La réduction de 1,6 mio de francs des dépenses d'investissements s'explique par la reprise, par le canton, des infrastructures hospitalières de Monthey en 2012. Pouvez-vous nous expliquer la remarque ?*

Ce montant correspond à l'indemnisation qui a été payée par le Canton du Valais à l'Association hospitalière du Chablais pour le transfert de propriété au Canton de l'Hôpital de Monthey.

#### 5. Ressources humaines

Explications :

*Comment sont gérées les autorisations des hospitalisations hors cantons ?*

Les trois médecins-conseils autorisent ou refusent les garanties de paiement pour les cas soumis. En cas de doutes, ils prennent contact avec l'Hôpital du Valais.

Suite au libre-choix de l'Hôpital, le Conseil d'Etat a octroyé 0.5 EPT de plus au SSP pour la gestion des hospitalisations hors cantons. En effet, le nombre de cas payés par le SSP a très fortement augmenté (environ 18 millions en 2011 et 38 millions estimés en 2012).

*S'agit-il de médecins généralistes ou de spécialistes ?*

S'il s'agit d'un cas complexe, il peut être fait appel à un spécialiste.

#### 6. Informations complémentaires

Remarques :

**Point 364 : régulation médicale – pouvez-vous nous expliquer ?**

La régulation médicale, mise en œuvre par le Canton, l'OCVS et la Société médicale valaisanne, assure des consultations médicales téléphoniques le soir et le week-end. Ce projet a un impact très positif dans notre Canton et évite ainsi des hospitalisations inutiles. Bien que les assureurs-maladies reconnaissent ces éléments, ils refusent de participer directement au financement de la régulation médicale car cette exigence ne découle pas de la LAMal.

**P 1203 Clinique privées – comment avez-vous budgétisé ces Cliniques privées ?**

Pour tous les partenaires du SSP, un budget détaillé est établi lors de la remise du projet de budget au Conseil d'Etat.

**P 1201 RSV – comment avez-vous budgétisé ?**

Idem point précédent.

**P 1201 - 564 transformations des urgences de Viège – qu'est-ce qui justifie l'investissement pour la transformation des urgences de Viège étant donné le fait que les études sur la création d'un centre hospitalier dans le Haut-Valais ne sont pas terminées ?**

Cette transformation était déjà planifiée, c'est la réalisation que l'on voit apparaître ici. Le délai d'amortissement de ce service sera dépassé avant la mise sur pied d'un centre hospitalier pour le Haut-Valais. La transformation des urgences de l'Hôpital de Viège avait été décidée en 2010 déjà par le Conseil d'Etat pour un montant de 7,2 millions. Ces rénovations sont nécessaires à court terme. En effet, l'organisation hospitalière dans le Haut-Valais ne devrait pas connaître d'importantes évolutions avant les années 2020-2030 (cf ad2 point 6).

**P 1204 – Hospitalisation hors canton – quelques explications : comment avez-vous planifié ces chiffres ?**

Il est en effet très difficile d'évaluer très précisément quelles vont être les hospitalisations hors canton pour les années 2012/2013 suite au libre-choix. Néanmoins, sur la base de statistiques de l'Office fédéral de la santé publique et des tarifs négociés par les Hôpitaux, des simulations ont pu être établies. Cependant, c'est seulement en juin 2013 qu'un premier bilan pourra être fait.

**GP 13 P 1203 – Est-ce que la fusion des deux centrales est comprise dans le compte/bilan de l'OCVS ? Est-ce possible d'avoir des explications relatives aux comptes de l'OCVS ?**

Les éléments concernant la fusion des deux Centrales d'appels (Police et secours) sont bien évidemment planifiés par l'OCVS. La fusion des deux centrales a été prise en compte pour le budget. Conformément aux souhaits de la Commission, le rapport de gestion 2011 ainsi que les comptes de l'OCVS seront transmis par le SSP.

**GP 13 P 1305 – Coordination interinstitutionnelle – en quoi consiste cette coordination ?**

Il s'agit des infirmières de liaison (mesures prioritaires ad2 – 9)

**Divers :****Referendum contre la loi sur les soins de longue durée → Où en est-on ?**

M. le Conseiller d'Etat Maurice Tornay souligne que le référendum n'a été lancé que contre une seule loi et pas contre la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux. M. Tornay souligne que la validité du référendum est en cours d'analyse. Le traitement de ces questions est en main des juristes de la Chancellerie, avant que le Conseil d'Etat ne se détermine.

**Foyer de jour**

*Y a-t-il une diminution de la somme octroyée aux foyers de jour par le canton?*

Suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le financement des soins en 2011, le financement des foyers de jour a été modifié. Précédemment, un montant forfaitaire de 45 fr. en 2010 était payé aux foyers de jour. Ce montant était censé financer la prise en charge des personnes âgées. Avec le nouveau financement des soins, les assureurs-maladies et le Canton sont censés couvrir le coût des soins. En plus de ce financement, le Canton alloue un forfait de 25 fr. par jour pour la prise en charge socio-hôtelière ainsi que pour l'animation. Les budgets cantonaux pour les foyers de jour n'ont ainsi pas été réduits suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

**Informatique EMS-CMS**

M. le Conseiller d'Etat Maurice Tornay informe également au sujet du projet d'informatisation des EMS-CMS. L'informatisation du secteur sanitaire valaisan est indispensable afin d'avoir une vision cohérente de la prise en charge des patients en Valais. Dans le cadre du projet d'informatisation des EMS-CMS, une séance est prévue le 1<sup>er</sup> octobre prochain dans le but d'informer les établissements de la vision globale du projet et d'obtenir une adhésion, si possible, unanime. Cette adhésion unanime est indispensable afin d'assurer un échange d'informations informatisé entre les différents fournisseurs de prestations (hôpitaux, EMS, CMS, médecins privés, pharmaciens...) afin d'améliorer la sécurité et la qualité de prise en charge des Valaisannes et Valaisans.

## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

## III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Pour l'indicateur 2 (nombre de déclaration d'incident transmise), la commission avait demandé lors de l'élaboration du budget 2012 de remplacer la tendance par une donnée chiffrée. Toujours pas possible.

## IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013

# Service de protection des travailleurs et des relations du travail

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>Considérations générales</b>		
-		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	-	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u>		
<p><b>MP 1 :</b> <i>Est-ce qu'une planification de désamiantage est prévue pour le Valais ?</i> Une commission présidée par l'architecte cantonal Olivier Galletti existe depuis 2-3 ans. Les sensibilités sont variables dans le Canton mais le problème existe. Il n'y a pas d'obligation de produire un document attestant d'une « analyse amiante » comme dans le canton de Vaud. Les coûts sont importants si l'on trouve de l'amiante mais l'étude elle-même n'est pas si onéreuse. Il faut ensuite mettre en rapport les coûts d'un désamiantage au regard des coûts sociaux des maladies provoquées par une intoxication. La commission examinera la question du dépôt d'un postulat pour étudier la possibilité d'exiger une attestation qu'une analyse amiante a été effectuée. Le Service propose de faire le lien entre la commission et le Service des bâtiments en ce qui concerne les mesures prises, en matière d'amiante, dans les bâtiments publics.</p>		

<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u> <b>IND 1- IND 2 :</b> les écarts entre la planification 2012 et 2013 sont expliqués par le travail fourni par le nouvel inspecteur MSST engagé en 2012. Le Service rappelle que les investissements dans les MSST sont rentables car ils évitent des coûts de santé importants. <b>IND 4 :</b> la commission estime le 70% de planification comme étant très prudent eu égard aux 88% réalisés en 2011. Le Service explique qu'avec les prochaines modifications de personnel (notamment départs à la retraite de collaborateurs très expérimentés) le taux va probablement baisser. Si le taux de règlement des conflits diminue, c'est autant de cas en plus pour le tribunal du travail. <b>IND 5 :</b> le secteur de la construction n'est plus couvert par une CCT nationale depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2012. Le Canton a anticipé le problème dès 2011 en mettant en place un contrat type obligatoire qui permet de pallier le manque de protection des travailleurs. Le contrat type disparaîtra lorsque la convention nationale sera étendue.		
<b>4. Ressources financières</b>		
Explications :		
<b>30 :</b> la diminution est liée aux départs à la retraite. Les nouveaux collaborateurs auront des parts d'expérience inférieures.		
<b>5. Ressources humaines</b>		
<i>Est-ce que les besoins en personnel sont suffisants pour remplir les missions du Service ? Les sollicitations sont importantes mais le nouvel inspecteur du travail engagé en 2012 a permis d'améliorer la situation. Le Service fera au mieux dans le cadre de son effectif.</i>		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

Divers :

Le Service parlementaire transmet une question sur **le travail du samedi sur les chantiers**, problématique abordée par la commission thématique EE lors de l'examen du mandat de prestations du Service de l'industrie, du commerce et du travail. Le Service explique que la loi fédérale n'interdit pas le travail du samedi pour autant que la durée de travail hebdomadaire ne dépasse pas 5 jours. Les entreprises qui ne sont pas couvertes par une CCT étendue peuvent donc travailler le samedi. Des contrôles sont effectués tous les samedis par deux inspecteurs du travail, souvent sur dénonciation d'entreprises concurrentes. Les entreprises prises en infraction sont sanctionnées.

## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Pas de modification demandée

## III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

-

## IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013

-

## Service de l'action sociale

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Considérations générales</b>		
<p><b>Mise en place des dispositions liées à la RPT II</b> : la loi sur les soins de longue durée et la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle ont été liées dans le paquet RPT II. Le referendum qui a abouti contre la loi sur les soins de longue durée a comme conséquence l'impossibilité de mettre en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2013 la loi sur les soins de longue durée mais aussi celle liée à l'action sociale. Cela signifie que la clé de répartition (70% canton /30% communes) ne peut entrer en vigueur et que le taux utilisé jusqu'à présent (63% canton / 37% communes) continuera de s'appliquer en 2013. L'incidence financière est une augmentation de 9 millions de la part communale dans le domaine de l'action sociale. Ce montant devrait être compensé par une charge supérieure d'un montant similaire pour le Canton au Service de la santé.</p> <p><b>Besoin des institutions</b> : un large débat a eu lieu lors du budget 2012 conduisant finalement à une augmentation par le Grand Conseil de 3.1 millions du subventionnement prévu initialement par le Département. Pour 2013, le dialogue avec les institutions a eu lieu plus tôt et les besoins de fonctionnement et d'investissement des institutions sont couverts par le subventionnement 2013 qui se monte à 75,5 millions (P1203 rubrique 365).</p> <p><b>Planification des besoins des institutions</b> : le Service finalise une planification des besoins à 3-4 ans. Le rapport qui sera tout prochainement publié a nécessité la collaboration de l'ensemble des institutions et des autres cantons.</p> <p><b>Fonds de réserve pour l'exploitation</b> : la COFI avait demandé au Département, dans son rapport sur le budget 2012, de revoir à la baisse le montant maximal admissible des fonds déterminés dans la directive concernant les institutions. Des modifications ont été faites : le montant maximal a été diminué (max 10%). Le Service précise que les fonds sont utiles pour combler les fluctuations dans les institutions.</p>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
<p>Remarques complémentaires :</p> <p><i>Suite à l'acceptation législative faite dans la loi sur les étrangers faut-il modifier le sous-objectif 4 en indiquant que l'accueil des requérants d'asile doit être fait en collaboration avec les communes ?</i> La Cheffe de Département s'oppose à une modification de l'objectif. Elle souhaite attendre un rapport d'experts et les résultats d'un groupe de travail chargé d'évaluer cette question.</p>		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	-	Postulat 2.169 sur la création d'un pool interservices pour le suivi administratif des personnes en situation de handicap. Le Service de l'action sociale exprime ses réticences pour de multiples raisons purement opérationnelles liées à l'activité du Service. Une réponse au postulat sera donnée.
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<p>Remarques complémentaires :</p> <p><b>MP 1</b> : le projet pilote consiste à créer des tandems entre un assistant et un conseiller ORP pour prendre</p>		



en charge des dossiers en commun. L'idée est d'éviter un aller et retour des dossiers entre les services.

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
<p><u>Remarques complémentaires :</u></p> <p><b>IND 5 places d'hébergement:</b> des valaisans sont placés hors canton dans des institutions très spécialisées comme Notwill ou Lavigny ou dans le domaine du handicap psychique (notamment EMS spécialisés). La planification des besoins prendra en compte les demandes de certaines institutions cantonales pour s'occuper de cas qui jusqu'à présent étaient placés hors canton. Le Service relève, pour les patients actuels, la difficulté de rapatrier des personnes qui depuis des années vivent dans une institution hors canton.</p> <p><b>IND. 6 places d'occupation :</b> l'écart provient de la non comptabilisation des centres de jour dans le planifié 2012. L'augmentation réelle est de 60 places.</p> <p><b>IND 12 :</b> le Canton n'a pas son mot à dire sur le nombre de requérants et de réfugiés placés par la Confédération. Il doit prendre en charge le 3.9% des arrivées dans notre pays. Ce nombre se monte à plus de 1'000 cas au 30 juin 2012.</p> <p><b>IND 13 :</b> le nombre de NEM est déjà de 273 au 30 juin 2012.</p> <p><b>IND 16 :</b> la première intégration se fait par l'apprentissage de la langue. L'accent est mis sur cet apprentissage puis des formations de base (agriculture, restauration...) sont organisées.</p>		

4. Ressources financières		
Explications		
<p><b>30 :</b> l'augmentation est liée au domaine de l'asile. Ce sont des auxiliaires à durée déterminée subventionnés par la Confédération. La CCT pour les travailleurs sociaux n'est pas en vigueur, elle n'a donc pas été prise en compte dans le budget 2013.</p> <p><b>36 :</b> augmentation des subventions aux institutions (+/- 4 millions)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Castalie : + 43'000.-</li> <li>• CMS : + 1'217'000.-</li> <li>• Placements hors canton : + 483'000.-</li> <li>• Exploitation des institutions : + 2'050'000.- (plus progression salariale de 1.5%)</li> </ul> <p>En 2012, les institutions n'ont pas eu à puiser dans leurs fonds de réserve pour financer les frais de fonctionnement mais des projets de développement ont pu être reportés. Aucune prestation n'a été réduite et il n'y aura certainement pas de demandes de subventions additionnelles pour 2012. Globalement, la situation financière dans les institutions est maîtrisée dans le cadre du budget. Les institutions se plaignent du fait que le budget doit être transmis pour la fin mars avant que les comptes ne soient bouclés. Le Service précise que le 80% du budget des institutions concerne les salaires et qu'il n'y a donc pas un besoin impérieux d'avoir la validation finale de l'organe de contrôle des comptes avant de commencer à analyser les besoins de l'année suivante.</p> <p>Avec la planification des demandes des institutions, le subventionnement devrait pouvoir être amélioré. Les orientations souhaitées pour les prochaines années sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• globalement il y a trop de places en Suisse romande pour les addictions, une réduction pourrait être envisagée</li> <li>• les besoins sont couverts pour le handicap mental</li> <li>• dans le domaine du handicap psychique un manque important se fera sentir.</li> </ul> <p>En Valais, il n'y a pas de placements en milieu fermé pour des mesures thérapeutiques correspondant à l'art. 56 et suivants du code pénal. Une solution romande devra être trouvée.</p> <p><b>46 :</b> l'augmentation est liée à la participation des communes (retour à 37% alors que prévu à 30% en 2012 conformément à la RPT II (voir considérations générales ci-devant). Le Service de la santé devrait connaître une diminution équivalente de la participation communale.</p>		

<b>5. Ressources humaines</b>		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques P1202 <i>quelle est l'évolution des aides financières attribuées aux organisations et entreprises sociales ?</i> Le Service liste l'ensemble des projets mais ne donne pas de véritable vision à moyen terme dans le domaine. Pour le prochain controlling, la commission demande que les abréviations soient expliquées comme le fait le Service de protection des travailleurs. E-Dics permet l'ajout de remarques.		

**Divers :****Demande d'information concernant le suivi des transports entre institutions**

Suite aux problèmes liés aux inégalités des règles des prestations complémentaires en matière de financement des transports, le Département voulait reprendre l'entier de la gestion des transports sur le compte du Service. Ce dernier aurait repris les montants pour les transports payés actuellement (environ 1 million) et aurait demandé 100'000.- pour la gestion de l'ensemble du « paquet transports ». Alors que le Chef de Service annonce qu'en raison du refus de poste supplémentaire à l'organigramme le système actuel perdurera, la Cheffe de Département modère le propos et indique que la question est étudiée et que des solutions internes pourraient être trouvées.

Au moment où une solution semblait se dessiner, la Commission s'étonne que dans un Service de 91.4 EPT, il n'y ait pas la souplesse pour absorber cette nouvelle tâche. De manière générale, elle se demande si les départs à la retraite annoncés par le Chef de Service ainsi que les nouvelles missions ne devraient pas entraîner une réorganisation de la structure du Service. Il est répondu que la fusion du domaine des pensions alimentaires et de l'aide sociale est programmée et que le Service sera organisé en 3 offices.

**II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?**

Pas de modification

**III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?**

-

**IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013**

-



Grand Conseil  
Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports

Grosser Rat  
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

## Rapports de controlling des mandats politiques du budget 2013

**Service administratif, juridique et du sport**  
**Service cantonal de la jeunesse**  
**Service de la formation tertiaire**  
**Service de l'enseignement**  
**Service de la formation professionnelle**  
**Service de la culture**  
**Service de l'informatique**

La Commission EFCS s'est réunie le vendredi 21 septembre 2012 de 8h00 à 16h00 à la salle de la Porte de Conthey 5, Sion

### Commission EFCS

Membres	Remplacé par	21.09.2012
KUONEN Urs, Président, CVPO		X
RAUSIS Joachim, Vice-président, PDCB		X
BOURGEOIS Gaël, Rapporteur, ADG	PYTHON Sébastien	X
ALLENBACH Alexander, CSPO	BUMANN Konstantin	X
DELITROZ Pierre-Alain, PDCC		X
FOURNIER Yves, PLR		X
GAUCHAT Marc-Henri, PLR	SAUTHIER-LUYET Anne-Marie	X
KREUZER Michael, SVPO/FW	ERNE Sophie Sarah	X
MOOSER THELER Helena, ADG		X
PENON Jean-Pierre, PLR		X
REY Jérémie, PDCC	CORDONIER Gratien	X
WALKER SALZMANN Graziella, CSPO	IN-ALBON Rosina	X
Z'GRAGGEN Sonia, ADG		X

**COFI** : FAVEZ Jérôme

**COGEST** : LEGER Laurent

**Service parlementaire** : SIERRO Nicolas, collaborateur scientifique

### DECS :

ROCH Claude, Conseiller d'Etat, Chef de Département  
CLEUSIX Jean-Marie, Secrétaire général du DECS  
BONVIN François, Responsable du controlling du DECS  
DUC Arsène, Chef du SAJS  
NANCHEN Christian, Chef du SCJ  
LOVEY Jean-François, Chef du SE  
MABILLARD Pascal, SE  
BUMANN Stefan, Chef du SFT  
CRETTON Yves, collaborateur scientifique SFT  
POTTIER Claude, Chef du SFOP  
CORDONIER Jacques, Chef du SC

## Service administratif, juridique et des sports

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Considérations générales</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effets de la RPT II sur le Service ? Dans le budget du Service, la RPT II a essentiellement touché les bourses et les prêts d'étude. Les changements RPT II ont déjà affecté le budget 2012.</li> <li>• Quelles sont les missions du secrétariat général ? Elles sont listées sous le sous-objectif 1. Le Secrétariat général est directement sous la responsabilité du Chef de Département mais il est rattaché administrativement et budgétairement (P1101) au Service administratif.</li> </ul>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u> Les sous-objectifs ont été modifiés en fonction des missions d'état-major du secrétariat général et de la création d'une véritable section des finances pour le département. Cette section gère en outre la comptabilité de la formation professionnelle et du service de l'enseignement.		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	<b>OP 1</b> : les 5 mesures du budget 2012 sont réalisées (le contrôle aura lieu lors du compte 2012). Le Service n'a pas mis de nouvelle mesure pour 2013 en lien avec cet objectif.
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	-	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelle mesure : élaboration d'un outil de calcul utilisable sur le site internet pour l'obtention des bourses et prêts d'étude.</li> <li>• Nouvelle mesure : élaboration du concept pour les infrastructures de la loi sur le sport</li> <li>• Nouvelle mesure : mise en place de la gestion du personnel enseignant (en lien avec la demande de nouvelles ressources humaines dans le Service).</li> </ul>
<u>Remarques complémentaires</u> : Avant de prévoir des montants budgétaires en lien avec la nouvelle loi sur le sport, le Département veut et doit définir le concept.		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	Trouver un indicateur de controlling ?
<u>Remarques complémentaires</u> :		

**IND 5 : montants brut des bourses accordées.** Si le montant a augmenté, la nouvelle loi a élargi la palette des ayants droit et il y a plusieurs centaines de demandes en plus. Le montant moyen par boursier est donc en diminution. La mise en place du nouveau système n'a pas posé de problèmes.

En matière d'échanges linguistiques, il y a un soutien aux familles de 500 francs par échange. S'il est vrai que des problèmes peuvent subvenir pour les familles en situation financière difficile, le Service doit trouver des solutions globales dans le cadre de son budget limité. De manière générale, le Valais est généreux en la matière et la nouvelle loi a apporté des améliorations notables et positives.

Concernant **le calculateur en ligne**, le Service exprime encore des réticences et craint que les données rentrées par les utilisateurs ne soient pas correctes. Plusieurs cantons ont développé un tel outil d'information qui semble bien fonctionner. La commission demande que ce calculateur réclamé depuis les travaux sur la loi soit enfin réalisé en 2013.

#### 4. Ressources financières

- La situation du **Palladium** et du centre de glace de **Loèche-les-Bains** inquiète la commission. Conformément à la décision du Grand Conseil, le budget 2013 pour ces deux centres est de 0 franc. Si des solutions semblent se dessiner pour la Palladium qui prend en charge son destin, le Département signale qu'il a énormément de difficultés pour trouver un interlocuteur à Loèche-les-Bains et qu'actuellement, sans l'aide de l'Etat, ce centre ne paraît pas viable.

#### 5. Ressources humaines

Il n'y pas de nouvelle RH à l'organigramme pour 2013 en lien avec la loi sur le sport. Une personne financée directement par le fonds sur le sport travaillera à l'élaboration de la plateforme promise dans la loi.

#### 6. Informations complémentaires

Remarques : -

## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Non, elles doivent être faites dans le cadre du budget 2013

## III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Pas de demandes particulières

## IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013

Les formulations définitives seront déposées lors de l'entrée en matière du budget

### MP (nouvelle)

*Elaboration du calculateur en ligne pour les bourses et prêts d'étude*

### MP (nouvelle)

*Elaboration du concept pour les infrastructures de la loi sur le sport*

### MP (nouvelle)

*Mise en place de la gestion du personnel enseignant,*

## Service de la jeunesse

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Considérations générales</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effets de la RPT II sur le Service ? le Service a été touché au niveau des mandats d'assistance exécutive conformément aux articles 307 et 308 du code civile suisse (protection de l'enfant : mesures protectrices et curatelles). Les services donnés aux chambres pupillaires sont désormais facturés aux communes (300 frs par mois, plus une participation maximale des parents de 105 frs par mois). Ce financement peut créer des tensions lors de la prise en charge de certains mandats.</li> </ul>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires :		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?		
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Oui	Cf. point IV ci-après
<u>Remarques complémentaires :</u> <p><b>MP 3 concept associant tous les partenaires qui œuvrent en faveur de la jeunesse:</b> il ne s'agit pas d'aller au-delà des compétences communales mais de définir un concept (pas de création de nouvelle structure). La volonté est une politique plus transversale de la jeunesse permettant de faire le lien entre les acteurs (travail en réseau). Les médiateurs et conseillers sociaux travaillent au sein de réseaux régionaux mais ils ne font pas partie du concept. Qui a le leadership dans l'élaboration de ce concept ? réponse sera donnée par le Service</p> <p><b>MP 4 information aux nouveaux conseillers communaux :</b> un commissaire demande que les critères pour la promotion et le soutien soient, dès le départ, clairement définis afin de ne pas susciter des attentes qui ne pourrait être ensuite réalisées.</p> <p>Concernant <b>les salaires dans le domaine de la petite enfance</b>, le groupe de travail, mis en place avec les communes, tente de trouver des solutions mais les communes ne semblent pas au clair sur leur volonté. La supervision des garderies se fait sur la base d'un contrôle de qualité.</p> <p><b>Observatoire de la jeunesse :</b> la politique de la jeunesse cantonale manque d'indicateurs sur la situation des jeunes dans le Canton. Il manque des tableaux de bord sur la situation pour pouvoir piloter une politique publique. Le Conseil d'Etat a accepté de créer un observatoire qui regroupe tous les acteurs (vision transversale par la mise en réseau des acteurs) car actuellement la politique est plutôt réactive vis-à-vis de faits divers. Cet observatoire fera un rapport annuel. Le projet est assez novateur dans le domaine de la jeunesse mais le concept d'observatoire est courant dans le pilotage des politiques de la santé : l'observatoire valaisan de la santé est en place depuis 2001.</p>		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs	Oui	

(sous objectifs) politiques ?		
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	
<p><u>Remarques complémentaires :</u></p> <p><b>IND 11 enquête de satisfaction:</b> ce sera un travail de diplôme d'un stagiaire MPC. La commission sera informée des résultats.</p> <p><b>IND 12 : enfants bénéficiant d'une aide ou de mesures de protection :</b> ils sont plus de 6'000 et le nombre est en constante augmentation. L'Etat a actuellement peu de ressources pour assurer ces missions (notamment au CDTEA). Le Département estime que les mesures simples devraient être réglées dans les écoles et que le CDTEA et les acteurs privés devraient se focaliser sur les mesures plus lourdes. Actuellement le Service doit faire face à l'exode des logopédistes de l'Etat vers le privé en raison de conditions de travail plus favorables (possibilité de temps partiel, confort de son propre cabinet, rémunération plus attractive). Le problème réside dans le fait que les logopédistes privés ne veulent pas se déplacer dans les écoles et que ce sont les enfants avec leurs parents qui doivent le faire sur le temps scolaire.</p>		
<b>4. Ressources financières</b>		
<p>Explications :</p> <p>La première remarque a été reprise de 2012, c'est une erreur à corriger</p>		
<b>5. Ressources humaines</b>		
<p><b>Soutien aux familles d'accueil :</b> la demande faite par le Grand Conseil dans le cadre du budget 2012 (d'attribuer l'équivalent de 1.5 postes sur la rubrique 31) n'a pas pu être réalisée car le Service aurait dû diminuer le montant des mandats pour la logopédie. De plus, il est difficile de trouver un opérateur privé (mandat) pour s'occuper de cette tâche. Des ressources internes (+0.2 EPT) ont été trouvées au sein du Service.</p>		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
<p>Remarques : -</p>		

**Divers :**

**Familles d'accueil :** le Service veut trouver 3 familles professionnelles (rémunérées 60 francs par jour et par enfant avec un maximum de 6 enfants). Un des partenaires doit travailler pour que le ménage ne soit pas entièrement dépendant du placement d'enfants.

Pour les 0-7 ans, il n'y a pas d'alternative à la famille car on ne peut les placer en institution. Les familles d'accueil « non –professionnelles » ne peuvent pas accueillir plus de 2 enfants.

**Contrats de prestations avec les institutions :** les contrats sont communs avec le Service de l'action sociale mais des indicateurs propres au Service de la jeunesse sont définis. Le logiciel « Valogis » est utilisé.

## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

-

## III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

-

## IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013

**Explications financières**

*Supprimer la remarque erronée dans les explications financières*

## Service de la formation tertiaire

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Considérations générales</b>		
-		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires : -		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	Les mesures sont sur plusieurs années mais la phase 2013 est mentionnée dans le libellé de la mesure.
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	La modification du cadre législatif de la HES (motion 3.107) est en cours.
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
Remarques complémentaires : <b>MP 2 projet EPFL Valais Wallis</b> : un accord de collaboration a été signé et les discussions sont en cours notamment au niveau financier. Il faut également négocier le transfert des bâtiments de la HES. Des partenaires privés sont intéressés au projet, mais les entreprises sont, à ce stade, plutôt restrictives quant à leur investissement.		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	Ajouter un indicateur pour les maîtres socio-professionnels
Remarques complémentaires : <b>IND 14</b> : 85 étudiants fréquentent l'IUKB et 1500 sont inscrits à la FS-CH. Pour 2012, les chiffres étaient faux pour les études à distance (ils prenaient en compte des étudiants inscrits avec l'Université partenaire en Allemagne).		
<b>4. Ressources financières</b>		
<b>31</b> : comptablement, les moyens d'enseignements seront, dans un premier temps, payés à 100% par les communes puis le canton reversera le subventionnement à hauteur de 30%. La formation continue des enseignants du primaire et du secondaire est intégrée au budget 2013 du service de la formation tertiaire.		
<b>5. Ressources humaines</b>		
.		



<b>6. Informations complémentaires</b>		

### Divers : (demandes de la commission lors de la visite de la HEP)

#### HEP :

- Y-a-t-il eu une modification des conditions d'admission ? réponse pour le 15 octobre
- La procédure de reconnaissance est en cours
- Le projet de gouvernance est en cours
- Le document promis sur le concept de communication de la part de la HEP est-il prêt ? Un document avec les objectifs et une ébauche de calendrier sera à disposition de la commission avant la session de novembre.

### II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

non

### III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

-

### IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2012

#### Indicateur (nouveau)

*indicateur concernant les maîtres socio-professionnelles (formulation à définir avec le Service)*

## Service de l'enseignement

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>Considérations générales</b>		
Quels sont les effets de la RPT II sur le budget du Service ? La RPT II ayant déjà introduite en 2012, les changements budgétaire 2013 ne sont pas liés aux modifications législatives RPTII.		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires :		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	Si la mesure s'étend sur plusieurs années, les phases et les délais sont clairement indiqués dans le libellé de la mesure.
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	La motion 3.085 demandant une loi sur l'enseignement primaire est en cours de réalisation (MP 1) La motion 3.129 concernant le passé violent des élèves sera examinée dans le cadre de la loi sur l'enseignement primaire et la future loi sur l'instruction.

Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Oui	Ajouter une mesure concernant l'amélioration des indicateurs et une mesure sur la définition d'une stratégie pour la maintenance informatique
<u>Remarques complémentaires :</u> <b>MP 1 loi sur l'enseignement primaire</b> : une première lecture, lors de cette législature, semble envisageable. Par contre, le temps pour deux lectures, avant le mois de mars, est trop court. <b>MP 3 introduction du plan d'étude romand</b> : la mise en œuvre du PER, alors que certains nouveaux moyens d'enseignement ne sont pas encore disponibles en début d'année, n'est pas optimale. En accord avec le syndicat des enseignants il a cependant été décidé de maintenir le rythme. En ce qui concerne l'âge d'entrée à l'école en 2013, il n'y aura pas de changement car la nouvelle disposition inscrite dans la loi sur l'enseignement primaire ne sera pas en force en août 2013.		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	partiel	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	Faire une différenciation entre les statistiques et les indicateurs de performance et définir des indicateurs de qualité pour l'école obligatoire (mandat donné par le Département et inscrit en tant que mesure prioritaire par la commission)
<u>Remarques complémentaires :</u>		
<b>4. Ressources financières</b>		
Explications <b>30</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'augmentation de Frs 200.-, acceptée par le Grand Conseil, du salaire de base des enseignants du primaire et enfantin est en force depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012. En prenant en compte les parts d'expérience l'augmentation moyenne se monte à Frs 270.-. C'est environ <b>6 millions</b> de plus pour l'année civile 2013.</li> <li>L'adaptation du salaire des remplaçants entraîne une augmentation budgétaire de 1 million. (faire suivre l'échelle des salaires des remplaçants à la commission).</li> <li>Le passage de 33 à 30 périodes sera mis en œuvre en parallèle avec la loi sur l'enseignement primaire. Les montants ne sont pas prévus dans le budget 2013.</li> <li>Les formations complémentaires et continues des enseignants relèvent du budget de la formation tertiaire. Les frais de remplacement sont, par contre payés, par le service de l'enseignement.</li> </ul> <b>56</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>les engagements futurs pour les constructions scolaires sont-ils inscrits dans la PIP ? Actuellement il y a des gros chantiers en phase de réalisation. Dès 2015 des montants importants seront à assumer ils ont été inscrits dans la PIP.</li> </ul>		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Dès le 1 <sup>er</sup> septembre 2012, l'Etat a intégré les 3500 enseignants des écoles communales. La gestion des ressources humaines à l'intérieur du DECS a demandé la création 2 poste (0.5 à l'enseignement et 1.5 au service administratif). Les deux nouveaux postes ont été compensés par des économies sur les postes d'enseignants.		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
<u>Remarques :</u> Cumul des fonctions de direction et d'enseignant au sein d'une école : sans entrer dans le détail d'un cas particulier, la commission demande que des solutions soient mises en place avec les communes pour que la situation ne puisse plus se reproduire.		

**Divers :**

**Formation des directeurs** : les directeurs dépendent des communes et les enseignants du canton. Que se passe-t-il dès lors qu'un directeur enseigne ? Une convention pour la formation continue des directions d'école a été mise en place. Pour le primaire et le cycle les frais de formation continue sont répartis 50/50 entre le canton et la commune. Les frais de remplacement des heures d'enseignement sont pris en charge par le canton, si la demande est faite, mais des solutions internes sont le plus souvent trouvées.

**Informatique ISM** : l'adaptation en allemand a posé des problèmes, un collaborateur ISM germanophone sera trouvé et la communication effectuée.

#### **Suite de la séance thématique avec le Service :**

**1. Frustration des enseignants** : l'étude et le rapport n'ont pas été faits. Le Service a été débordé par la fin des travaux sur le statut, le traitement, la loi sur le CO et la loi sur le primaire.

Le Chef de Département explique que l'association des enseignants fait un travail sur l'image des enseignants (comment ils sont perçus et comme ils se perçoivent). L'information sera donnée directement par la SPval probablement dans le courant de l'année 2012-2013. (à préciser pour le 15 octobre)

**2. Maintenance informatique** : l'informatique dans les écoles a maintenant 10 ans d'expérience en Valais et un bilan peut être tiré. Le Département veut une vision large sur la situation actuelle et les besoins futurs (équipement, maintenance généralisation des tablettes ou des portables ...). Le secrétaire général est chargé de faire la synthèse du mandat donné à un groupe de travail. Le système actuel a montré ses limites. L'idée est la création d'un centre cantonal de compétences et la possibilité de donner plus de responsabilités à des personnes qualifiées. De l'avis de la commission il s'agit d'une mesure prioritaire pour 2013.

**3. Bilinguisme** : le rapport sur le point de situation dans les filières sera transmis à la commission.

**4. Investissements et infrastructures** : la PIP est très générale. La planification détaillée et les priorités doivent encore être discutées au Conseil d'Etat. Pour le secondaire II, le travail se fait en collaboration avec le SBMA. Le Département estime que tout est sous contrôle en matière de planification financière.

#### **II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?**

Non

#### **III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?**

-

#### **IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2012**

##### **MP (nouvelle)**

*Amélioration des indicateurs*

##### **MP (nouvelle)**

*mise en place du concept de l'informatique scolaire*

## Service de la formation professionnelle

La commission ayant traité ce service en premier lors de la journée de travail, le commentaire ci-dessous concernant les indicateurs s'adresse à l'ensemble du Département :

Les indicateurs doivent servir au pilotage or la majorité d'entre eux sont des informations statistiques. La commission demande des améliorations dans la qualité et la présentation des indicateurs (peut-être différencier les indicateurs de performance des informations statistiques. Le chef de Département explique qu'une analyse globale sur l'utilisation d'e-Dics et de SAP est en cours et que le Département est en attente des résultats.

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Considérations générales</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Quels sont les effets de la RPT II pour le Service ? Toutes les nouveautés ont été prises en compte dans le budget.</li> <li><b>Gestion des contrats des apprentis et pic de travail durant les mois d'été</b> : la problématique du Service est d'obtenir rapidement les contrats d'apprentissage de la part des entreprises. La commission constate que le Service n'est pas toujours à jour avec les contrats reçus en période de vacances. Les retards dans la transmission des contrats ont aussi des effets sur les Rail Checks. Le Service multiplie les interventions auprès des associations professionnelles. Les fichiers à destination des caisses d'allocations sont envoyés périodiquement. La commission demande de résoudre cette problématique (mesure prioritaire pour 2013).</li> </ul>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	Les objectifs ont été changés conformément aux nouvelles législations. La reformulation met l'accent sur la transition et le case management suite à la certification Valais excellence. Le sport dans les écoles figure dans le sous-objectif 3.
<u>Remarques complémentaires</u>		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	-	Postulat sur les enfants de requérants d'asile : un groupe de travail sera nommé pour essayer de résoudre ce problème tout en allant dans le sens de la loi.
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Oui	une MP pour améliorer la gestion du pic de contrats d'apprentissage et des Rail checks
<u>Remarques complémentaires :</u>		
<p><b>MP 4 Rail checks</b> : la commission demande une amélioration pour 2013. Des explications sur les mesures correctives seront données à la commission lors de l'examen du compte 2012.</p> <p>La responsabilité du problème semble partagée entre les écoles, le DECS le DTEE et les CFF. La coordination entre les partenaires est difficile.</p> <p>La carte multi-course est une mauvaise idée car elle entraîne de nombreux abus (revente). En termes de mobilité le rail check a initié plus d'apprentis à prendre les transports publics.</p> <p>La communauté tarifaire a été abandonnée par les CFF mais le travail sur l'abonnement jeune Valais se poursuit.</p>		

<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	Modifier le libellé de l'indicateur 5
<u>Remarques complémentaires :</u> <b>IND 4</b> : le creux s'explique par le fait que le budget 2012 soit fait avant le compte 2011. <b>IND 18</b> : 16 ans est un objectif. En CH la moyenne est de 18,5. La transition est souvent difficile (échec au collège par exemple) et le CO doit mieux jouer son rôle d'orientation. Le Service a un rôle actif en mettant en place la législation et mettant à disposition des orienteurs. Si la tendance à la hausse ne peut être infléchie, il conviendra de se poser des questions sur les moyens investis. Cet indicateur prend aussi en compte les reconversions AI et les deuxièmes formations ce qui peut faire augmenter sensiblement la moyenne. <b>IND 10</b> : combien d'entreprises <b>IND 20</b> : le chiffre du taux de chômage chez les jeunes vient de l'observatoire de l'emploi. Les effets de l'initiative Weber et les craintes liées à la LAT ne se sont pas traduites cette année par une diminution des contrats d'apprentissage dans les secteurs concernés.		
<b>4. Ressources financières</b>		
-		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Pas de remarques		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
-		

## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Non

## III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Oui

## IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2012

MP (nouvelle)  
*améliorer la gestion des pics des contrats d'apprentissage*

MP (nouvelle)  
*gestion des rails checks*

MP 4 :  
*reformulation « sous la responsabilité du service des transports ».*

## Service de la Culture

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Considérations générales</b>		
Effets de la RPT II sur le Service ? La culture n'a pas été touchée par la RPT II. La clé de financement des écoles de musique n'a pas été introduite dans la RPT II. Il s'agit d'une mesure prioritaire (MP 9) à concrétiser dans les deux prochaines années.		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	Ce sont les mêmes qu'en 2012. Avec la révision de la politique d'encouragement culturel (MP 1), il est envisageable que les objectifs 2014 soient modifiés.
<u>Remarques complémentaires</u>		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	partiel.	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	-	.
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Oui	Définir une MP pour que le programme, en lien avec Valais 2015, soit mis en place en 2013.  Un séquençage plus fin des MP améliorerait la lisibilité des points forts du Service pour l'année suivante et faciliterait le controlling lors du compte. A revoir pour 2014.
<u>Remarques complémentaires :</u>		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u>		
<b>4. Ressources financières</b>		
Pas de remarques		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Les départs à la retraite à la tête des musées a conduit à une réévaluation des tâches. Le poste de directeur est porté de 60 à 100%.		

<b>6. Informations complémentaires</b>		
Pas de remarques		

**Divers**

**Répartition du soutien financier pour les musées hors administration cantonale** : actuellement trois musées faisant partie du réseau musées Valais reçoivent une aide. Il s'agit du musée du Lötschental, du musée de Bagnes et du musée de la vigne et du vin. Seul le musée de la vigne et du vin perçoit une subvention régulière, les autres sont soutenus pour des actions ponctuelles (60'000.- par année). Il n'est pas prévu d'augmenter les soutiens à l'avenir mais ils seront maintenus.

**II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?**

Non

**III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?**

-

**IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2012****MP (nouvelle)***Mise en place du programme d'actions en lien avec Valais 2015***Service informatique**

Pour la deuxième fois consécutive, après le compte 2011, le Chef de Département et son état-major répondent aux questions de la commission, le Service n'étant pas directement représenté.

Le rôle d'une commission thématique n'est pas d'interférer dans l'opérationnel d'un service, mais la commission EFCS s'inquiète de la situation dans ce Service et dans sa capacité actuelle à mener à bien ses missions notamment en matière de conduite des grands projets.

Le Conseiller d'Etat précise qu'une analyse poussée des structures du service, des besoins et de la vision pour les 10 prochaines années est en cours avec l'aide d'une société externe spécialisée dans le domaine. La problématique de la double casquette du chef de Service sera résolue. A la fin de l'année le chef de Service actuel occupera la fonction de délégué à l'informatique et un nouveau chef de Service sera engagé. La priorité est actuellement de définir le cahier des charges du nouveau Chef.

La commission se soucie, en particulier, du controlling et du suivi des projets informatiques qui engagent des montants de plusieurs millions. Le Chef de Département admet que la gestion actuelle des projets est lacunaire et que la nouvelle organisation devrait mettre en place un meilleur suivi des projets notamment en ce qui concerne le lien entre les institutions extérieures et l'informatique de l'Etat.

La commission se demande qui fait la stratégie informatique et si cette dernière sera imposée au nouveau chef sans qu'il puisse y apporter sa vision. Le Chef de Département affirme clairement que la stratégie sera celle du Conseil d'Etat, appuyé par des experts.

Forte de son expérience de 4 ans de controlling du Service de l'informatique, la commission EFCS juge le rattachement actuel de l'informatique au DECS peu judicieux. Un rattachement directement à la Présidence devrait être examiné.

## Mandats de prestations et politiques transversales

Au niveau du mandat de prestations politiques la commission note qu'avec la structure actuelle du document, il est impossible de disposer d'un suivi des objets transversaux (ici informatiques). Les projets et les budgets sont répartis entre plusieurs services et départements sans vision globale pour le Grand Conseil de l'état de réalisation, de qui assure le leadership dans la gestion du projet ni de vue d'ensemble des moyens financiers mis à disposition ou engagés.

Lorsque la commission thématique interroge les services sur les éventuels problèmes ou retards de réalisation, la responsabilité est souvent reportée sur un autre interlocuteur. La commission relève la nécessité d'agrèger, en un seul endroit du document, les politiques ou projets transversaux afin que l'ensemble des mesures prioritaires réparties dans les différents services et les montants financiers y relatifs soient clairement identifiables. Sans cette vision consolidée le controlling politique et financier n'est pas réalisable.

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Considérations générales</b>		
-		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	les tâches dévolues au délégué à l'informatique ont été sorties du mandat de prestations du service.
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	En suspens	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Oui	La mise en place d'une stratégie en matière informatique, d'un controlling adapté et d'une structure opérationnelle adéquate est une mesure prioritaire pour 2013.
<u>Remarques complémentaires :</u> MP 3 : le délai pour la migration vers Windows 7 et Office 2010 est fixé à la fin 2013		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	partiel	il s'agit essentiellement d'indicateurs d'activité ou de volume.
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	réflexion pour 2014
<u>Remarques complémentaires :</u>		



<b>4. Ressources financières</b>		
La commission relève l'impossibilité de consolider les montants des projets transversaux informatiques (cf. remarque de la commission « mandats politiques et politiques transversales » ci-devant).		
<b>5. Ressources humaines</b>		
-		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
-		

**II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?**

Non

**III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?**

-

**IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013**

**MP (nouvelle)**

*Mise en place d'une stratégie en matière informatique, d'un controlling adapté et d'une structure opérationnelle adéquate*



## Rapports de controlling des mandats politiques du budget 2013 de la commission thématique de l'économie et de l'énergie (EE)

### Service administratif et juridique Service du développement économique Service de l'industrie, du commerce et du travail Service de l'énergie et des forces hydrauliques

La Commission EE s'est réunie le lundi 24 septembre 2012 de 9h00 à 17h00 à la salle 105, Palais du Gouvernement, Sion

#### Commission EE:

Membres	Remplacé par	24.09.12
CLAUSEN Diego (président), CSPO		X
BRESSOUD François (vice-président), PDCB		X
DELESSERT Frédéric (rapporteur), PLR		X
ANDENMATTEN Anton, CVPO		X
ARNOLD Fredy, SVPO/FW		X
BRIGUET Bernard, ADG		X
CENTELLEGGHE Moreno, PLR	DECAILLET Eric	1/2
	BALLAY Jasmine	1/2
CHAPPOT Florian, ADG	DUMONT Jean-Henri	X
GAILLARD Joël, PDCB	RODRIGUEZ Yann	X
RESENTERRA Aldo, PLR	LEHNER Elisabeth	X
ROSSIER Jean, PDCC	MARTIN Gilles	X
SCHMID Jean-Marie, CVPO		X
ZUFFEREY Joseph, PDCC		X

**COGEST** : MASSY Laetitia (1/2 journée)

**COFI** : PHILIPPOZ Freddy (1/2 journée)

**Service parlementaire** : SIERRO Nicolas, collaborateur scientifique

#### Représentants du DEET :

Jean-Michel Cina, Conseiller d'Etat Chef du département,  
Isabelle Theytaz-Reuteler, responsable du controlling départemental,  
Martin Zurwerra, Chef du Service administratif et juridique,  
Pierre-Marie Rappaz, délégué aux questions économiques  
Eric Bianco, Chef du Service du développement économique,  
Murielle Evéquo, controlling management des risques, Service du dév. économique  
Peter Kalbermatten, Chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail,  
Oliver Ittig, responsable qualité, Service de l'industrie, du commerce et du travail,  
Moritz Steiner, Chef du Service de l'énergie et des forces hydrauliques  
Joël Fournier, Ingénieur, Service de l'énergie et des forces hydrauliques

## Service administratif et juridique (SAJ)

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Considérations générales</b>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u>		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	-	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Oui	Généraliser ECM dans <b>tous les Services</b> du Département
<u>Remarques complémentaires :</u>		
<p><b>MP 1 formation dans le domaine des marchés publics:</b> le service réagit sur demande des autres services, il y a pas de journées de formation particulière prévues. Une newsletter informe les communes sur les nouveautés. Un vade-mecum sur les marchés publics (datant de 2011) ainsi que les listes permanentes sont à disposition sur internet.</p> <p><b>MP 3 ECM :</b> la commission se demande qui est le responsable du projet et quelle est la vision transversale pour ce projet ? Il est répondu que la Chancellerie chapeaute le projet. Après les décisions du Conseil d'Etat, la volonté est désormais de descendre dans les services pour que les documents soient dématérialisés (sans papier). Selon le Service, le budget d'ECM est à la Chancellerie. La commission regrette que les mandats de prestations politiques ne permettent pas une vision globale (réalisation et moyens financiers) de ce type de projets</p> <p><b>MP 4 soutien juridique pour les questions d'aménagement du territoire:</b> les procédures de requêtes et de recours suite à l'initiative Weber ne sont pas traitées par ce Service qui est « uniquement » chargé de l'appui juridique au service pour des questions d'aménagement du territoire. Les oppositions concernant les constructions hors zone à bâtir (de la compétence de la CCC) sont traitées par les juristes du DTEE. En ce qui concerne les zones de compétence communale, c'est le Service des affaires intérieures et communales qui gère les requêtes et recours. Des entretiens de coordination sont régulièrement organisés entre les trois services, notamment au travers d'un groupe de travail.</p> <p>L'interprétation juridique des textes (initiative, ordonnance ainsi que LAT) est pilotée par le SAJ qui préside ce groupe de travail. Ce groupe est notamment chargé d'analyser l'ordonnance et de proposer l'information qui devrait prochainement être donnée aux communes.</p>		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	

Remarques complémentaires :

**IND 1 dossiers traités** : la diminution entre la planification 2012 et 2013 de près de 10% du nombre de dossiers s'explique de la manière suivante : en matière de droit foncier rural, il y a eu une énorme augmentation des dossiers déposés à la fin 2011 en raison des craintes liées à initiative populaire « réforme de la fiscalité successorale ». 2012 est donc une année exceptionnelle.

**ECM** : comment est-ce que la commission pourra contrôler l'avancement d'ECM si aucun indicateur ne figure sans le mandat de prestations ? La date de réalisation fixée au 31.12.2013 dans la mesure prioritaire constitue l'indicateur « de délai de réalisation ». Au compte 2013, l'état des lieux de la mise en œuvre sera donné par le Service.

**4. Ressources financières**

**Budget des secrétariats généraux** : y-a-t-il un cadre commun pour les 5 états-majors de département en ce qui concerne le budget et le personnel ? Un règlement interne fixe le statut des secrétaires généraux, pour le reste c'est de la liberté des départements.

**5. Ressources humaines**

-

**6. Informations complémentaires**

**Marchés publics** : le Canton n'a aucun intérêt économique à sortir unilatéralement de l'accord intercantonal car il perdrait la clause de réciprocité. Plusieurs entreprises valaisannes profitent actuellement de marchés publics dans d'autres cantons. Une explication du Chef de Service a été transmise à la commission.

## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Non, le budget pour le développement d'ECM dans tous les services du Département est prévu à la Chancellerie.

## III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

Pas de demandes particulières formulées

## IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013

**MP 3**

Implémentation du logiciel ECM (informatisation du processus de DCE) dans tous les services du Département.

## Service du développement économique

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>Considérations générales</b>		
-		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	

Remarques complémentaires :

**Modification des objectifs par rapport à 2012** : le sous-objectif 3.4. de 2012 « encourager l'innovation et la création de nouvelles entreprises » a été intégré aux objectifs de l'unité d'affaire « nouvelles entreprises » (sous-objectif 1).

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	-	-
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Oui	ajout à la MP 2 de la réforme législative concernant les structures et le financement

Remarques complémentaires : -

**MP 2 amélioration des conditions cadres du tourisme** : les 3 axes 2015 du Chef de Département sont : Valais/Wallis Promotion, la réalisation de l'observatoire du tourisme et la concrétisation dans la législation des modèles de structures et de financement développés dans le groupe de travail. Le Chef de Département donne les informations suivantes :

- l'observatoire du tourisme sera réalisé par le biais d'un contrat de prestations avec la HES-SO Valais. L'observatoire est fonctionnel mais la communication n'a pas encore été faite, le site Internet n'étant pas prêt. La difficulté pour cet observatoire sera de déterminer de bons indicateurs. Dans un premier temps l'observatoire se concentrera sur le tourisme. Le Département réfléchit à développer un observatoire de l'économie valaisanne sans toutefois doubler avec ce qui est fait par des institutions privées ou paraétatiques comme la BCVs.
- le groupe de travail « structures et financement » a remis son rapport qui a été adopté par le COPIL puis transmis pour examen au gouvernement. Les orientations sont : au niveau des structures des destinations flexibles avec des gouvernances ouvertes (pas de regroupements forcés des destinations) et pour le financement la mise à disposition de plusieurs outils (instruments existants et nouvelle taxe sur les résidences secondaires) à choix des destinations. L'idée d'un impôt ou d'une taxe cantonale est abandonnée. Un travail important doit encore être réalisé pour concrétiser dans la législation les résultats du groupe de travail.

**MP 3 : stratégie hébergement touristique** : qu'en est-il du master plan hébergement prévu comme mesure prioritaire en 2012 ? Après l'acceptation par le peuple de l'initiative Weber le Département a dû réorienter le projet en lui donnant plus d'envergure. Le leadership de ce projet est désormais entre les mains du SDE (avant aménagement territorial). La stratégie devrait être finie en 2012 pour que des actions puissent être réalisées en 2013.

**MP 4 implantation EPFL**: que signifie « mettre en place un contexte favorable » ? The ark energy avait déjà intégré plusieurs partenaires pour positionner le Valais dans le domaine de l'énergie. Un accord de principe a été signé avec l'EPFL pour instaurer des chaires dans une antenne permanente de l'EPFL en Valais. Le lieu devait être la zone « gare sud » à Sion. La convention définitive doit encore être élaborée ; la réflexion porte sur les règles de gouvernance et les aspects financiers. L'urgence actuelle est d'avancer rapidement avec le concours architectural étant donné que les premières chaires devraient être déménagées en 2014 et que la HES devra en même temps déménager son campus sur le même lieu.

**MP 7 : application de la nouvelle stratégie des remontées mécaniques** : quelle est la stratégie ? Le projet de rapport du bureau mandaté a été reçu et une présentation est prochainement prévue. Le Département devra en tirer une stratégie pour la fin de l'année 2012 et engager les discussions politiques en 2013.

**MP 8 : GGBa** : le montant alloué diminue est-ce le chant du cygne de ce partenariat ? Le Valais assure un financement minimum mais si les montants sont encore diminués il n'y aura probablement plus la masse

critique pour continuer de travailler. Le Chef de Département pense que l'engagement du Canton permet de profiter du système GGba même si toutes les années il n'y a pas une réussite comme Schollglass à Steg. L'alternative serait de revenir à la situation antérieure avec des représentants de chaque canton sur les marchés proches et un travail avec l'OSEC pour les marchés plus lointains.

**MP 9 : enquête de satisfaction** : promise depuis des années (budget 2011) elle sera enfin réalisée en 2013.

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Partiel	Le nouveau Chef de Service a souhaité supprimer les indicateurs qui ne reposaient pas sur des bases calculables. Auparavant certains reposaient sur des estimations « très empiriques ».
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui réflexion pour 2014	Les indicateurs du mandat politique ne doivent pas uniquement mesurer l'activité du Service (il s'agit en premier lieu du rôle du Chef de Service et du Chef de Département au niveau opérationnel et stratégique) mais aussi donner une orientation sur le sens de la politique publique. La commission s'étonne que le Département juge qu'il ne soit pas pertinent de mesurer les effets des 30 millions de subventions versés par le SDE sous prétexte que ce dernier n'a pas la maîtrise de tous les facteurs externes. Connaître par exemple l'évolution du nombre de nuitées dans le tourisme au regard des montants investis dans le secteur permettrait de cerner la tendance. Il est évident que ces indicateurs ne remplacent pas une évaluation complète de la politique publique.

Remarques complémentaires :

**IND 8 nombre de permis de construire** (en lien avec l'aide au logement dans les communes de montagne). Les effets d'aubaine doivent être analysés (est-ce qu'on subventionne des gens qui auraient de toute façon construit dans ces régions ou l'aide permet-elle réellement d'attirer de nouveaux habitants ?)

**IND 9 : nombre d'emplois prévus.** La commission se demande quelle est la qualité des postes créés dans le Canton (valeur ajoutée). Le rapport de l'uni de Lucerne sera transmis. Le chef de Département juge que le Canton n'est pas dans une situation où il peut choisir le type d'entreprises qu'il souhaite accueillir sur son territoire. Les problèmes de mobilité ou d'immigration de travailleurs expatriés hautement qualifiés se concentrent principalement dans les grands pôles économiques du pays. La préoccupation de la commission demeure la diversification du tissu économique.

**IND 14 : nombre de non-conformités** : ce sont des réclamations qui correspondent à une erreur ou un non-respect d'un processus administratif.

4. Ressources financières		
<p><b>30</b> : la diminution alors que l'effectif reste stable s'explique par des postes temporairement vacants au sein du Service.</p> <p><b>36</b> : subventionnement Valais promotion. L'explication mentionne que sur les 10 mios pour Valais Promotion, 3.1 millions faisaient partie du budget ordinaire du SDE. En additionnant les montants du P1205 du budget 2012 la commission trouve 3.8 mios. (Fds de tourisme et culture 300'000.-, Valais Tourisme 3'000'000.-, Association Marque Valais 300'000.-, Promotion Marque Valais marchés internat. 200'000.-). Le Service confirme le montant de 3.1 millions. La différence n'est pas expliquée.</p> <p><b>48</b> : le fonds d'aide à l'investissement à un montant maximum de 6 millions, budgétiser 1 million en prévision de pertes semble correct.</p> <p><b>49</b> : contre-écriture de la 38 et 48</p>		

5. Ressources humaines		
Le nouveau chef de Service a initié une analyse de l'ensemble des postes de travail de son service qui connaît de nombreux changements (retraites, évolution au sein du Service, départs).		

6. Informations complémentaires		
<p><b>GP 11</b> : l'augmentation s'explique par les 6.9 millions pour Valais Promotion et par le regroupement des tous les contrats de prestations dans ce groupe de produits.</p> <p><b>P 1104 365 the Ark</b> : il s'agit des montants pour la phase transitoire avant l'implantation des chaires. Une demande de crédit supplémentaire sera faite pour the Ark en 2012. La participation du Valais augmente car précédemment le subventionnement était pris dans la Convention-Programme. Avec les modifications de la Convention-Programme cette charge revient au Canton.</p> <p><b>P 1108 361 appui à la délégation du Conseil d'Etat à l'économie</b> : tous les programmes ont maintenant été répartis dans un seul produit (avant ils étaient répartis dans tous les produits).</p> <p><b>P 1205 363 fonds de tourisme et culture</b> : ce sont les aides pour les manifestations culturo-touristiques qui n'entrent pas dans le concept de subventionnement du Service de la culture qui demande un cadre professionnel.</p> <p>Le financement de VSLink a été repris par le SICT</p> <p>La subvention pour l'OVAC entre dans le montant pour le centre de compétences financières</p> <p><b>Décret sur la suspension des amortissements LIM</b> : l'incidence budgétaire pour 2012 est au maximum de 3 millions. Ce montant n'a pas été réévalué pour 2013. Les demandes faites suite à la mise en place du décret sont surtout dans le domaine de l'hôtellerie.</p>		

## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Non

## III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

## IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013

### Sous-objectifs

*Modification de la numérotation des sous-obj en allemand*

### MP 2

Mise en œuvre du concept d'amélioration des conditions cadres du tourisme et, notamment, réalisation de l'observatoire du tourisme, **et** démarrage de l'activité de Valais/Wallis Promotion **et** élaboration de la réforme législative concernant les structures et le financement.

## Service de l'industrie, du commerce et du travail

Éléments		Commentaires
<b>Considérations générales</b>		
.		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
<u>Remarques complémentaires</u> :		
<b>ss-obj 4 soutenir la commission tripartite</b> : les missions de contrôle relèvent du Service de la protection		

des travailleurs. Le service soutient la commission tripartite en faisant, par exemple, des analyses auprès des entreprises. La problématique du travail du samedi relève de l'application des conventions collectives (là où elles existent), la loi fédérale n'interdisant pas de travailler le samedi. Il s'agit aux commissions paritaires qui collaborent avec les contrôleurs de l'Etat de s'attacher à cette problématique.

**ss-obj 6 conflits en matière le loyer:** aucune prévention n'est proactivement faite. La commission gère les conflits et statue comme un tribunal. La statistique des abus sera donnée à la commission.

2. Mesures prioritaires		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Partiel	la MP 7 est une mesure permanente
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	-	-
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Oui	MP 6 et 7 : délais 2013

Remarques complémentaires :

**MP 1-2 :** Le projet « contact entreprises » doit permettre d'unifier les démarches et le processus de gestion des postes vacants. La volonté est de limiter les acteurs qui prennent contact avec les entreprises. Une cellule a été mise sur pied pour concentrer les interlocuteurs et bénéficier d'une plateforme commune.

**MP 3 adaptation des ORP:** les inscriptions des chômeurs sont désormais faites dans les ORP. Il n'y a pas eu de création de nouveaux postes. Il y a eu quelques problèmes d'adaptation mais le Service a réussi à gérer cette nouvelle mission. A ce stade, il est difficile de prévoir les effets de la lex Weber sur l'emploi mais le Service n'a pas de craintes pour l'année 2013. Le ralentissement conjoncturel au niveau suisse aura cependant un effet sur l'augmentation du chômage

**MP 4 :** il n'y a eu que 16 permis délivrés à des personnes en provenance de Bulgarie et de Roumanie (CE-2). Il n'y a pas de chiffres pour les autres pays car c'est la libre circulation des travailleurs.

**MP 5 :** les enquêtes 2013 concerneront les assistants dentaires, et la boulangerie.

**MP 6 :** fixer le délai en 2013 ; la personne en charge du dossier est tombée malade, ce qui a engendré du retard. La loi sur le marché intérieur ne permet pas de durcir les conditions d'exploitation des établissements dans le domaine de l'hébergement et de la restauration. La commission exprime son souci à la vue du taux de rotation très important et des nombreux changements de patentes dans les établissements publics. Pour un canton qui veut miser sur la qualité de son accueil, le constat est alarmant. Le Département juge que le problème n'est pas uniquement dans la formation mais aussi dans le désintérêt de la population locale pour les emplois de la restauration.

**MP 7 :** fixer le délai en 2013

**MP 8 :** que signifie ce coaching ? le système actuel est fragmenté et certains dossiers font le ping-pong entre les institutions. La volonté est de travailler ensemble avec la mise en place d'une nouvelle convention renforçant la collaboration dans un sens contraignant. Ici, le projet doit permettre d'identifier de manière précoce les personnes qui risquent de devenir chômeurs de longue durée et de tomber à l'action sociale. Il faut trouver une mesure la plus adaptée pour sortir ces personnes de leur situation.

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	partiel.	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Oui	indiquer la moyenne nationale pour les indicateurs ou la comparaison est pertinente.
<u>Remarques complémentaires :</u>		



**IND 1** : il s'agit d'une estimation sur les premières expériences 2012.

**IND 9** : la planification 2012 était trop large. Avec l'expérience, le planifié 2013 est plus réaliste

**IND 13** : il s'agit du projet 3 clicks

#### 4. Ressources financières

La nouvelle loi sur l'emploi qui sera traitée avant la fin de l'année par le Parlement n'aura pas d'incidences sur le budget 2013 du Service.

#### 5. Ressources humaines

##### Explications

La problématique des écarts entre les chiffres du Service et ceux du Service des ressources humaines n'est pas résolue. La question est en cours d'investigations.

Le Service devrait être flexible en fonction de la conjoncture économique mais le cadre en matière de ressources humaines est rigide que ce soit à la hausse ou la baisse.

#### 6. Informations complémentaires

Remarques :

## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

Non

## III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

-

## IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013

### MP 6

Délai : ~~31.12.2015~~    31.12.2013

### MP 7

Délai : ~~31.12.2015~~    31.12.2013

### Indicateurs

mettre la moyenne CH là où elle existe

## Service de l'énergie et des forces hydrauliques

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Considérations générales</b>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires : -		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	partiel	<b>Assainissement des cours d'eau</b> : le projet est toujours en route mais face aux fortes oppositions des organisations de protection de la nature rien n'avance. L'objectif est que toutes les décisions sont publiées pour la fin de l'année 2012. Ce projet a été retiré des mesures prioritaires pour 2013.
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	partiel.	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	Oui	<p><b>Postulat sur l'état des infrastructures hydroélectriques.</b> Le chef de Département répond que les valeurs d'aujourd'hui ne sont pas celles qui seront utilisées dans 25 ans lors des retours. La loi cantonale demande que les installations soient remises « dans un bon état » alors que la loi fédérale parle « d'un état d'exploitation ». La commission paritaire a visité les installations. Il faudrait relancer cette commission.</p> <p>Au niveau des changements climatiques : personne n'est véritablement proactif. Quels seront les investissements à faire avec les changements futurs (nouveaux captages par exemple) ?</p> <p><b>Postulat 4.059</b> : quelle mise en œuvre ? Pourquoi ne pas soutenir toutes les constructions solaires thermiques ? Compte tenu des moyens financiers et humains limités le Service privilégie les programmes avec des effets d'entraînement supérieurs. Le Service prend le même temps pour traiter une demande d'habitat groupé qu'une demande de maison individuel, mais l'effet en terme énergétique n'est pas comparable. La stratégie est donc de viser de gros projets car pour les villas le solaire fonctionne sans aide. Les communes s'occupent des projets locaux et le canton doit se concentrer sur les plus grandes infrastructures.</p>
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Oui	
Remarques complémentaires :		
<b>MP 1 planification énergétique territoriale au niveau des communes:</b> le Service veut développer une approche qui tend à intégrer dans la planification les questions énergétiques. L'idée est de se poser les		

questions (utilisation des rejets de chaleur ? énergies renouvelables ?) avant le développement du bâti.

**MP 2 stratégie énergétique:** au niveau des ressources du Service, des postes ont été accordés au coup par coup. Pour les études et les mandats, les moyens financiers existent par le biais de mandats externes. La stratégie pour les forces motrices est prête et doit être présentée aux FMV. Le Département estime être dans les temps. Pour la stratégie en matière de retours de concessions, le décret donne maintenant un cadre.

**MP 4 : lignes THT :**

- Chamoson – Chippis, le tribunal administratif fédéral a décidé qu'une ligne aérienne correspondait à la loi. Les opposants iront probablement au TF. Le Service précise que le rapport d'experts avait montré l'urgence et la nécessité de la ligne (2015 pour Chippis et 2020 pour la ligne complète). Le rapport avait affirmé qu'un enterrement partiel était techniquement possible mais les experts n'ont pas étudié le terrain. Pour le Chef de Département, la question essentielle est : est-ce que l'EiCom (commission fédérale de l'électricité) acceptera que le surcoût dû aux lignes enterrées soit facturé aux consommateurs par une augmentation du prix de l'électricité ?
- Chippis – Mörel : procédure de plan sectoriel des lignes et mise à l'enquête du corridor pour une ligne aérienne. La décision du Conseil Fédéral est attendue cet automne
- Mörel – Ulrichen : la procédure est devant le tribunal administratif fédéral

**MP 5 dossier énergies renouvelables :** le Service soutient fermement la prise en considération de l'énergie hydroélectrique dans les énergies renouvelables. En matière d'assainissement des cours d'eau, le Département a choisi une planification intégrale ; le but est de rendre toutes les décisions pour le 31.12.2012 même si des oppositions et recours sont d'ores et déjà annoncés.

**MP 7 OURE:** l'ordonnance est en vigueur depuis le 1 juillet 2011. Des cours d'information ont été mis en place mais il est difficile de la faire connaître. La collaboration des communes est souhaitée pour cette mise en place car la meilleure façon de faire passer la politique énergétique est par le biais des communes.

**MP 8 : programmes de promotion énergétique :** pourquoi une baisse des moyens (indicateurs 11) alors que le Service parle d'une extension ? En 2011, le programme de soutien à l'économie avait dopé le budget mais en ce qui concerne le budget courant il y a une augmentation entre 2012 et 2013.

3. Indicateurs de performance		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Partiel	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	

Remarques complémentaires :

**IND 1 production énergétique par les nouvelles énergies renouvelables :** comment faire une estimation alors que la stratégie n'est pas définie ? Le Service répond que sur les 135 GWh planifiés, 110GWh proviennent des usines de traitement des ordures, 20GWh du secteur éolien le reste est du photovoltaïque. L'idée de cet indicateur est de suivre l'évolution des nouvelles énergies renouvelables.

**IND 2 :** cette statistique est réactivée, le problème est de bénéficier de l'information du monde pétrolier.

**IND 7 part des chantiers contrôlés :** le résultat 2011 a surpris le Service qui a réajusté sa planification

**IND 9 labels MINERGIE octroyés:** les nouveaux bâtiments MINERGIE sont surtout dans les stations. Avec le frein à la construction des résidences secondaires, le Service anticipe une diminution des labels octroyés.

4. Ressources financières		
La commission réitère sa demande : les grands écarts doivent être expliqués par rubrique.		
Les soldes 2011 des fonds sont mentionnés dans le mandat de prestations du compte 2011.		

<b>5. Ressources humaines</b>		
<p>Un commissaire s'étonne de la priorisation des ressources humaines dans le Département. L'agriculture par exemple occupe plus de 113 EPT alors que l'énergie se contente de 17.4 EPT. Le Département explique que 2 nouveaux postes ont été accordés par le Conseil d'Etat à chaque département. La commission remarque que le Conseil d'Etat a fait une répartition équitable des nouveaux postes sans fixer de priorités gouvernementales.</p> <p>Le travail est également fait en bonne partie sur la base de mandats externes. (rubrique 31)</p>		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
<u>Remarques</u> :		

**II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?**

-

**III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?**

-

**IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013**

-



Grand Conseil  
Commission de l'équipement et des transports

Grosser Rat  
Kommission für Bau und Verkehr

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## Rapports de controlling des mandats politiques du budget 2013

**Service administratif et juridique du DTEE**  
**Office de construction des routes nationales**  
**Service des transports**  
**Service des bâtiments, monuments et archéologie**  
**Service des routes et des cours d'eau**

La Commission ET s'est réunie le mardi 25 septembre 2012 de 08h00 à 15h00 à la salle de conférence 6, Espace Porte de Conthey, à Sion

### Commission ET

Membres	25.09.12
STEINER Alwin, CVPO, président	X
ROSSI Mario, PDCC, vice-président	X
BUTTET Jérôme, PDCB	X
CLAIVAZ Christophe, PLR	X
DISERENS Brigitte, PLR	NANTERMOD Philippe (rapporteur)
GAILLARD Stéphane, suppl., PDCC	X
LEVRAND Marie-Anne, PDCC	X
MAYE-FAVRE Emmanuelle, PLR	ROUILLER Flavien
MICHAUD Patrice, suppl., PDCB	X
SCHNYDER Reinhold, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)	X
SCHNYDRIG Georges, CSPO	X
VARONE Gérald, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)	X
ZURBRIGGEN Hans, SVPO / Freie Wähler	ARNOLD Fredy

**COFI** : pas représentée

**COGEST** : German Eyer

**Service parlementaire** : Benoîte Moulin, Collaboratrice scientifique

**DTEE** : Jacques Melly, Chef du Département ; Daniel Moix, Responsable du controlling départemental  
DTEE ;

**Service des routes et des cours d'eau** : Jean-Michel Germanier, Chef du SRCE ; Jean-Christophe Putallaz, Adjoint du chef du SRCE, Roland Crettaz, Chef de la section personnel – administration – finances, Jacques Rudin, Adjoint du Chef de section.

**Service administratif et juridique** : Adrian Zumstein, Chef du SAJTEE ; Rachel Duroux, Adjointe du Chef du SAJTEE et Cheffe de la section juridique.

**Service des transports** : Pascal Bovey, Chef du ST, Stefan Burgener, Adjoint du chef du ST

**Service des bâtiments, monuments et archéologie** : Olivier Galletti, Chef du SBMA, Valérie Chevalley, Collaboratrice économique.

**Office de construction des routes nationales** : Martin Hutter, Adjoint du Chef d'office, Stéphane Delaloye, Chef de section.

## Service administratif et juridique du DTEE

<i>Éléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>Considérations générales</b>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui, partiellement	<p><b>OP1 :</b></p> <p><b>MP 2 :</b></p> <p>Il s'agit de l'appui juridique spécialement pour régler les litiges dans les domaines de R3 et de l'A9, pour l'Office de construction des routes nationale. Il n'y a pas d'autres juristes présents dans les autres services du département, c'est pourquoi les tâches d'appui sont très importantes.</p> <p>La commission souhaite avoir des mesures prioritaires réalisables sur l'année budgétaire et constate qu'il y a toujours toute une série de dates au-delà de 2013.</p> <p>Le Service explique que ses priorités ne s'inscrivent pas dans l'espace budgétaire et que même si les échéances se situent en 2018, cela reste prioritaire.</p>
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	-	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?		
<u>Remarques complémentaires :</u>		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u>		
<b>OP 1</b>		
<b>Ind. 3 :</b> <i>Est-ce que le projet de révision de la loi et de l'ordonnance des constructions a déjà débuté ?</i>		

Oui, mais il y a des changements dans l'accord intercantonal qui unifie les procédures de construction. Le Valais n'a pas ratifié cet accord pour l'instant. Certains cantons qui ont adhéré à cet accord ont constaté par la suite qu'il y avait une contradiction avec leur législation cantonale. C'est pourquoi le Service indique qu'il serait préférable d'attendre et d'introduire les notions harmonisées de la convention dans le projet de loi. Il relève aussi qu'une motion a été déposée au Conseil aux Etat menaçant d'introduire une loi fédérale si les cantons ne parviennent pas à harmoniser leur législation.

**OP 2 :****Ind. 1 : Est-ce que l'on est plus près de 79 ou des 90%**

Le service explique qu'il n'est pas responsable de cet indicateur et qu'il faudrait le biffer. Les dossiers sont distribués aux services consultés mais la compétence du SAJ s'arrête là. Si les différents services répondent dans les délais, l'objectif est atteint. Il y a aussi toute une série des dossiers qui ne sont pas complets et qui doivent être renvoyés à la commune. De plus, certains dossiers nécessitent des études d'impact de la part du service de l'environnement qui dispose d'un délai de 60 jours pour les réaliser. Il est donc très difficile de tenir ce délai initial de 30 jours.

<b>4. Ressources financières</b>		
Explications		
<b>5. Ressources humaines</b>		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

**II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?**

**III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?**

**IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013**

## Office de construction des routes nationales

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Considérations générales</b>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	

Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	-	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u> <b>MP 11 : Peut-on avoir des précisions ?</b> Le « Projet général Finges » est encore en travail. Tant que ce dossier n'a pas été renvoyé à Berne et n'a pas reçu l'approbation de la Confédération, le Chef du département se refuse à donner une date finale de la fin de la construction de l'A9. Lorsque la Confédération se sera prononcée, il sera possible de donner une date. La connaissance du dossier fait qu'en fin de compte, on ne perdra pas tous le temps imaginé. Toute une série de travaux préparatoires pourront être utilisés. La ligne devrait rester peu ou prou la même, mais il ne s'agira pas exactement du projet adopté en 2000. Des demandes défrichement supplémentaires doivent être faites, par exemple.  <b>MP 12 : De quoi s'agit-il ?</b> Il s'agit d'une mesure de compensation pour la route T9. L'ouverture de la T9 était en 2007, et la réalisation de cette mesure de compensation a pris du retard.		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u> <b>Ind. 6 : Est-ce qu'on a effectivement rattrapé ce retard ?</b> Non, la planification a été revue. C'est la date d'ouverture prévue en 2008 a été reportée d'une année et non le retard qui a été rattrapé !		
<b>4. Ressources financières</b>		
Explications :		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Explications : <i>Qu'est-ce qu'ils restructurent dans ce domaine ?</i> Les personnes ont été réparties d'après leurs compétences dans d'autres services. Des négociations ont eu lieu pour savoir de quelle manière le transfert effectif pouvait intervenir. La solution qui se dessine est un transfert interne, similaire à ce qui a été fait lorsque les arsenaux ont été dissous. Le département n'a pas voulu faire un plan social et n'a pas souhaité se séparer de personnes qui ont travaillé pendant des années.		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques		

## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?



### III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

### IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013

Néant

## Service des transports

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Considérations générales</b>		
<i>Est-ce que, suite à l'augmentation du budget 2012 du Service de 2 millions, le Service sera apte à maintenir l'offre de service publique ?</i>		
<p>Le Service remercie tout d'abord du soutien pour 2012. De nouvelles tâches ont été attribuées au Service. Dès décembre 2012, on passe à une cadence demi-heure sur la ligne Régionalp, ce qui permet de bien desservir l'ensemble du territoire, aux heures de forte fréquentation. La Confédération a également augmenté le prix du sillon (application du principe du pollueur-payeur). Ces éléments ont été intégrés dans le budget 2013. Pour 2014, le budget pourrait être différent, puisque la Confédération continue à demander des charges nouvelles. Le matériel roulant des CFF doit être adapté à la nouvelle technologie ETCS (Système européen de contrôle des trains) qui permet de réduire les cadences et d'augmenter la capacité des lignes. La ligne du Simplon fait office de test actuellement.</p>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	-	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
Remarques complémentaires :		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	

Faut-il apporter des modifications aux indicateurs ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u> <b>SO 1</b> <b>Ind. 3 :</b> <i>Est-ce que ce chiffre prend en compte l'augmentation de la population résidente et du tourisme ?</i> Non, cela n'a rien à voir avec la population mais dépend de l'utilisation de la ligne. En collaboration avec l'Office fédéral des transports, le Service établit des tableaux représentant la fréquentation de chaque ligne. Ensuite, la situation est analysée avec les entreprises concernées et les horaires sont adaptés en fonction des variations des fréquentations. <b>SO 2 :</b> <b>Ind. 3 :</b> <i>A quoi est due cette évolution ?</i> Il y a des charges supplémentaires et des contrôles de courses imposé par l'Office fédéral des transports et par une loi européenne. Il faut 3 personnes au lieu de 2 pour effectuer la première course du matin. De plus, l'abonnement général doit être accepté sur toutes les lignes à partir de 2012, ce qui engendre une baisse de recette pour 2012.		
<b>4. Ressources financières</b>		
Explications		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Explications		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
Remarques <b>P1102 318 Etude « futur des téléphériques gérés »</b> <i>Quelle est la stratégie ?</i> L'étude est sur le point d'être achevée. Cette étude contient des propositions pour le financement futur des téléphériques. L'Office fédéral des transports s'est joint ensuite à la réalisation de cette étude et a émis des demandes supplémentaires. La Confédération entre en matière sur le nouveau financement et propose d'étendre ce système à l'ensemble des téléphériques gérés de la Suisse. Les critères de subventionnement seraient harmonisés sur l'ensemble du territoire. Les résultats seront communiqués dans les prochaines semaines, vers fin octobre 2012.  <b>P1102 318 Etude de modernisation ligne St- Gervais - Vallorcine</b> <i>Est-ce que la France participe aussi aux études qui ont lieu sur le territoire valaisan ?</i> Il y a des financements croisés sur certains projets. Même si le projet est uniquement sur le territoire français, le Valais finance car il a tout intérêt à avoir une ligne performante, en particulier pour la liaison Vallorcine – Chamonix. Il faut convaincre les français de ne pas démonter la ligne.  <b>P1103 524</b> <i>Quelle est la nécessité des modernisations de MGB et TMR ?</i> La Confédération fait un tri entre les demandes et choisit les plus économiques et le Canton finance sa part. Le mécanisme pour la rénovation des bateaux de la CGN est différent, c'est trois les cantons qui décident ensemble. <i>Peut-on améliorer les connexions de Viège à Berne et Zurich ?</i> Dès 2014, on devra adapter l'offre tous les deux ans et elle pourra être densifiée à partir de ce moment-là seulement. Le problème est que le tunnel est réservé la nuit pour le passage des convois de marchandises, il manque de disponibilité dans le tunnel pour introduire une connexion dès 5h00 du matin.		

## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

### III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?

#### IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013

Néant

## Service des bâtiments, monument et archéologie

<i>Eléments</i>		<i>Commentaires</i>
<b>Considérations générales</b>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	-	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u> <b>OP1 :</b> <b>MP 6 :</b> Caserne de Sion Le Service de la sécurité civile et militaire a déménagé il y a deux ans pour faire de la place, notamment pour pouvoir accueillir les moyens liés au passeport numérique. La restitution de l'espace pour le logement des officiers a été exigée par la Confédération. Cet espace a été pris aux casernes.  <b>MP 10 :</b> <i>Où en-est-on ?</i> Les études ont toutes été effectuées. Toutes les priorités 1 ont été traitées.		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications	Non	

aux indicateurs ?		
<p><u>Remarques complémentaires :</u></p> <p><b>OP1</b></p> <p><b>Ind. 3</b></p> <p><i>Comment va évoluer l'indice Schroeder avec l'introduction des nouveaux bâtiments dans le calcul ?</i></p> <p>Le parc de l'Etat du Valais est composé à plus de 65% de bâtiments construits pendant les années 60-80 qui ne répondent plus aux exigences de sécurités (feu sismique) et exigent des efforts d'assainissement thermiques. L'indice est en baisse car l'investissement annuel devrait correspondre à 1.5 % de la valeur à neuf mais le Service n'a que 1% à disposition. De plus, l'Etat souhaite garder quelques projets d'assainissement afin de permettre une relance dans le cas d'une future éventuelle stagnation de la croissance du secteur de la construction. Les nouveaux bâtiments qui vont être intégrés en 2013 vont faire augmenter l'indice, mais d'une manière artificielle car les anciens bâtiments ne seront pas en meilleur état pour autant.</p> <p><b>Ind. 4 et 5 :</b> Pourquoi on a sorti les bâtiments des Ecoles professionnelles et de Commerce de l'indicateur ?</p> <p>L'entretien de ces immeubles est financé à hauteur de 13 millions par un fonds spécial de financement de la formation professionnelle. Le financement consacré à ces bâtiments est supérieur à celui disponible pour les autres immeubles.</p> <p><i>Où en est-on avec l'achat des bâtiments de St-Ursula ?</i></p> <p>Les premiers contacts ont été pris. 50% des bâtiments sont utilisés par des élèves de l'école préprofessionnelle, on peut donc utiliser les montants de ce compte de financement spécial alimenté par la Confédération. Le fonds de la formation professionnelle verse les subventions qui viennent de la Confédération et apparaissent désormais dans le fonctionnement (48) et non plus dans les subventions. Les négociations avec la ville de Brigue ne sont pas très simples, notamment à cause de la piscine. La ville hésite à s'engager.</p>		
<p><b>4. Ressources financières</b></p>		
<p>Explications</p> <p><b>30 : Charge de personnel :</b></p> <p>Ce poste comprend effectivement les salaires du personnel de nettoyage. Les salaires d'environ 90-100 dames de nettoyage sont consignés sous la rubrique 301020 "Traitement des auxiliaires et temporaires" du GP13 "Gestion immobilière" (= section Gérance des immeubles et conciergerie).</p> <p><b>50 : investissements propres : d'où vient la différence entre l'investi en 2011 et budgétisé pour la suite ?</b></p> <p>Le montant pour le compte 2011 comprend 11'150'000.- Frs. lié à l'achat de parcelles à la Rue de la Piscine à Sion. Ce n'était pas prévu au budget et c'est l'octroi de crédits supplémentaire en décembre 2011 qui a permis de saisir cette opportunité. Le budget d'investissements a augmenté en 2011.</p> <p><b>42 : augmentation importante :</b></p> <p>Cela correspond aux locations des terrains à la Rue de la Piscine.</p>		
<p><b>5. Ressources humaines</b></p>		
<p>Explications :</p> <p>Des demandes de nouveaux postes en lien avec l'archéologie cantonale vont être formulées. Sur la demande du Chef du département, un rapport a été fait à l'attention du Conseil d'Etat, pour réfléchir au futur de l'archéologie en Valais. L'archéologie cantonale est externalisée à 85%. C'est une situation atypique par rapport à l'archéologie suisse. La RPT II exige que le canton fasse des inventaires en archéologie et cela nécessite des nouveaux moyens.</p> <p>Des postes concernant l'aménagement du territoire pour répondre aux demandes liées au nouveau plan d'aménagement du territoire ont aussi été demandés, mais pas obtenus.</p>		
<p><b>6. Informations complémentaires</b></p>		
<p>Remarques</p>		

**II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?**

**III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?**

**IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013**

## Service des routes et cours d'eau

<b>Eléments</b>		<b>Commentaires</b>
<b>Considérations générales</b>		
<b>1. Objectifs et sous objectifs politiques</b>		
Faut-il apporter des modifications aux objectifs et sous-objectifs politiques du service ?	Non	
Remarques complémentaires		
<b>2. Mesures prioritaires</b>		
Les mesures prioritaires sont-elles à jour ?	Oui	
Les mesures prioritaires sont-elles des actions ou des projets limités dans le temps ?	Oui	
Les motions et postulats acceptés par le Grand Conseil ont-ils été pris en compte dans le mandat de prestation ?	-	
Faut-il apporter des modifications aux mesures prioritaires ?	Non	
<u>Remarques complémentaires :</u> <i>Pourquoi n'y a-t-il plus rien à propos de la déviation de Liddes ? En 2000, un projet de 75 millions avait été voté pour la déviation de Liddes (Pont Sec). Idem pour la déviation Villette vers Verbier qui n'apparaît pas.</i> Cette déviation est importante pour l'axe du Grand St-Bernard. Les études et les travaux n'ont pas été ralentis. Par contre, il y a eu des problèmes au niveau de l'assainissement contre le bruit à Bovernier, Sembrancher (traversée du village). Des 2014 la Confédération sera seule maître à bord. La vignette à 100.- sera une garantie pour que le St-Bernard soit assaini. Le canton paie une participation annuelle.		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Les indicateurs permettent-ils de mesurer de manière pertinente le degré de réalisation des objectifs (sous objectifs) politiques ?	Oui	
Faut-il apporter des modifications	Non	

aux indicateurs ?		
<p><u>Remarques complémentaires :</u></p> <p><b>SO 1 :</b></p> <p><b>Ind. 4 :</b> <i>Sera-t-il possible d'assainir toutes les routes pour 2018 ? Est-ce qu'il sera possible d'avoir les subventions de la Confédération passé le délai 2018 ?</i></p> <p>La question de l'assainissement au bruit s'inscrit dans le temps. Il y a deux catégories de routes qui doivent être prioritairement assainies, celles où les valeurs d'alarme sont dépassées et celles pour lesquelles les valeurs limites d'émission sont dépassées. Selon la convention programme avec Berne, il y a une liste des tronçons où les valeurs d'alarme sont dépassées et qui doivent être assainis en priorité. L'objectif est de faire le maximum jusqu'au 31 mars 2018. La Confédération maintient la pression en affirmant que les subventions tomberont à l'échéance du délai.</p> <p><b>Ind. 5</b> <i>La flèche ne devrait-elle pas être au minimum à l'horizontal ?</i></p> <p>Les routes se sont élargies généralement du côté aval, en mordant sur les talus actuels. On estime à 18 millions l'investissement nécessaire pour arranger ces bords de route sur l'ensemble du réseau routier d'importance valaisanne. Il manque encore 3.5 millions pour régler le problème. On a souvent dit qu'il fallait 2 millions pour maintenir la flèche à l'horizontal. Il faudrait idéalement changer l'indicateur pour avoir la part des routes maximales en dessous d'un état de mauvaise qualité.</p> <p><b>SO 2</b></p> <p><b>Ind. 1 :</b> <i>Pourquoi cette baisse de 11% ?</i></p> <p>Tant que le plan R3 n'est pas homologué, il ne peut pas y avoir de mise à l'enquête. Les mesures ont donc été déplacées aux mesures prioritaires ad1 2 pour contourner ce problème et réaliser les travaux malgré tout.</p> <p><b>Ind. 3 :</b> <i>Pourquoi est-ce que le CE n'arrive pas à définir cette date ?</i></p> <p>La fiche du plan directeur doit encore être mise à jour. Il est vraisemblable que le PA R3 peut être accepté avant, mais la validation formelle intervient en même temps que la validation du plan directeur par le Grand Conseil (01.12.2013)</p> <p><i>Est-ce qu'un terrain d'entente a été trouvé avec les communes ?</i></p> <p>La sérénité règne désormais dans le dossier et des solutions transitoires sont en train d'être trouvées. Tous les problèmes ne seront pas résolus. Le plan d'aménagement sera toutefois acceptable et devrait pouvoir être appliqué en tant que tel.</p>		
<b>4. Ressources financières</b>		
Explications : L'augmentation de 5% de la part cantonale à la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) allouée à la réduction des charges liées au secteur routier n'apparaît pas dans le budget 2013 présenté à la commission.		
<b>5. Ressources humaines</b>		
Explications		
<b>6. Informations complémentaires</b>		
<p>Remarques :</p> <p><i>Positions 662 et 669 : sur quelle base ces chiffres sont établis ?</i></p> <p>On a estimé ce montant, sans savoir exactement quelle sera la participation effective des communes et des tiers.</p>		

## II. Les modifications apportées par la commission au mandat de prestations nécessitent-elles des modifications des ressources financières ?

**III. Les demandes formulées par la commission thématique lors des exercices précédents (compte et budget) ont-elles été prises en compte ?**

**IV. Récapitulation des propositions de modification du mandat 2013**

Le Président  
Alwin Steiner

Le rapporteur  
Philippe Nantermod